



Sous-Prefecture du Marin  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

04 MARS 2021

République Française  
Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

15 MARS 2021

ARRIVÉE

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-deux février à dix-huit heures et cinquante cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

**Présents :**

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

**Mmes :** Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Stévine CELESTIN, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

**MM. :** Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Cédric LASSEGUES, David JEAN-BARTISTE-EDOUARD, Serge SAINTE-ROSE, Jiovanni JUBENOT.

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. Albert-André PINVILLE à M. David JEAN-BARTISTE-EDOUARD

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL

Mme Nathalia GUILLOIS à M. René GALY

Mme Marielle BOCALY à Mme Stévine CELESTIN,

Mme Bénédicte BARDOUX à M. Cédric LASSEGUES,

Mme Marlène MAIKOOUVA à M. Serge SAINTE-ROSE.

**Absents excusés :** Mme Nancy VIEUVEL, M. Yves RACINE

**Absent:**

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 21 présents, 6 procurations, 2 absents excusés et aucun absent. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Antonio JAÏR est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée et remercie les élus de leur présence.

Il présente la nouvelle conseillère, Madame Laurence LOPEZE, qui remplace Madame Virginie FILHASTRE, et rappelle les points à l'ordre du jour avant d'entamer leur présentation

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**
- 2) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MADAME LYNDA LUCEA-DORIVAL**
- 3) PARRAINAGE DE LA FREGATE DE SURVEILLANCE « LE GERMINAL »**
- 4) AVANCE COMPLEMENTAIRE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES**
- 5) PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 : COMMUNE ET REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE**
- 6) QUESTIONS DIVERSES**

#### **EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

Le Maire demande s'il y a des choses à revoir sur ce PV du 25 janvier 2021, revenu de la Sous-préfecture le 5 février et aussitôt adressé aux élus.

Monsieur SAINTE-ROSE revient sur les résultats du vote du point huit, page 22, relatif à la délibération rectificative sur le dossier Ozanam.

Il y est noté que l'assemblée s'est prononcée favorablement à cette délibération, à la majorité moins 4 abstentions, alors que Monsieur SAINTE-ROSE pensait avoir voté contre.

Après quelques échanges à l'issue desquels le doute persistait quant à la date et le vote du groupe minoritaire pour ce dossier, le Maire rappelle qu'en janvier dernier, il avait été dit entre autres :

- que la ville allait certainement revoir sa politique de cession de parcelles à titre gratuit au profit des organismes d'HLM parce que :
  - pour la très grande majorité d'entre eux, les propriétaires ne sont plus les collectivités et l'Etat, mais une banque, en l'occurrence la Banque des Territoires,
  - même si ce n'est actuellement pas le cas pour Ozanam, la présidence de ces organismes peut surprendre, à l'image de la SIMAR par exemple où le PDG est un bénévole qui est le Directeur général du groupe Laurette qui vend des véhicules Peugeot en Guadeloupe.

- et que la position du groupe minoritaire avait été de reconduire son vote initial pour cette nouvelle délibération, ce qui explique qu'il soit fait mention d'abstention et non de voix contre.

Le Maire propose donc de vérifier la délibération prise lors de la présentation du dossier et de reconduire la décision du groupe minoritaire ; ce que Monsieur SAINTE-ROSE accepte.

Le Maire met ensuite aux voix l'approbation du PV du 22 janvier 2021, qui est voté à l'unanimité, compte tenu de ces éléments.

Après vérification, il s'avère que le dossier avait été présenté au Conseil municipal lors de la séance du 05 décembre 2019 et qu'il avait été adopté à la majorité moins trois abstentions.

## **2) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MADAME LYNDA LUCEA-DORIVAL**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les ouvriers ont oublié de signaler une arête de bordure née de l'enlèvement du béton de la route. Cette arête a déchiré le pneu de Madame LUCEA-DORIVAL qui a dû payer 87,90 € de réparation et qui demande aujourd'hui à être remboursée par la ville.

Cet incident, constaté par la police municipale et les ouvriers, fait partie de ceux auxquels nous pouvons être confrontés de manière générale.

Le Maire demande s'il y a des observations, puis met aux voix cette demande de remboursement qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **3) PARRAINAGE DE LA FREGATE DE SURVEILLANCE « LE GERMINAL »**

Le Maire signale qu'il s'agit d'un dossier qui a déjà été voté lors de la mandature précédente, mais qui n'a pu être mis en œuvre en raison des événements de ces dernières années.

Il laisse la parole à Monsieur Antonio JAÏR, l'élu en charge de ce dossier, pour sa présentation.

Monsieur JAIR salue l'assemblée et explique que le dossier était en stand-by parce que :

- toutes les procédures qui lui sont inhérentes sont automatiquement gelées pendant une période de 12 mois précédant une élection municipale. Il n'avait pas donc été possible de poursuivre sa mise en place en 2019, sous peine de nullité,
- et les mesures prises dans le cadre de la lutte anti-covid ont à leur tour repoussé sa mise en œuvre.

Cette situation n'est cependant pas inquiétante, puisqu'il faut en moyenne entre un et trois ans pour finaliser un tel dossier.

Ce parrainage avait été amorcé par Monsieur CARBETY, et le dossier avait été initié le 22 juin 2018. Le chef d'état-major avait validé notre demande de parrainage, suivant la logique selon laquelle le Germinal se trouve aux Antilles et qu'il n'y avait aucune raison de ne pas prendre une petite commune comme parrain.

Le dossier a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal du 30 aout 2018. A ce sujet, pour des raisons d'indépendance politique et de neutralité de l'Association des Villes Marraines, l'unanimité est la condition nécessaire à la poursuite du projet. Une simple abstention ou un vote négatif suffisent en effet pour que tout soit abandonné définitivement.

L'objectif est de continuer à développer les relations Armée-Nation. La ville avait déjà en effet, bien avant, commencé à tisser des liens avec l'armée. Les anciens combattants, des iléens et plus de 100 écoliers ont déjà ainsi visité le Germinal. Et de jeunes iléens se sont aussi déjà engagés dans la marine.

Du temps de Louis XV, les bateaux étaient parrainés et entretenus par les villes qui les finançaient donc et portaient leurs noms. Cela a été le cas par exemple du bateau « Paris ». Aujourd'hui, cette pratique a laissé place à une cotisation annuelle qui varie en fonction du nombre d'habitants, soit à peu près 0,04 centimes par habitant, ce qui correspond environ à 300 € pour la ville de Trois-Ilets.

Le Germinal est une frégate de surveillance, c'est-à-dire un petit bateau plus rapide, qui navigue dans la zone caraïbe. Dans la nuit du 8 février, il a saisi 500 kg de cocaïne qui représente 2,5 millions d'euros dans la caraïbe, et 50 millions d'euros en Europe.

Il n'accomplit pas que des missions. Il fait aussi des exercices d'évacuation de ressortissants et peut aussi débarquer et être en renfort terre.

Monsieur JAÏR conclut en disant que ce lien Armée-Nation est un privilège pour lui, et quelque chose de très intéressant pour nos jeunes et pour la ville.

Le Maire confirme que ce dossier, effectivement avancé par Monsieur CARBETY, avait été voté à l'unanimité sous l'ancienne mandature.

La ville entretient depuis des années une très étroite relation avec ce bateau, avec Madame ARTIGOT et les élèves du collège, ainsi qu'un professeur du primaire qui l'a fait visiter aux enfants aussi bien au Fort Saint-Louis qu'en face du Gros-Ilet à un moment où il stationnait dans cette zone.

Par ailleurs, plusieurs jeunes se sont engagés dans la marine du fait de cette relation. Et qu'il puisse pourchasser les trafiquants de drogue, doit normalement être considéré comme étant une bonne chose pour nous, n'en déplaise à certains. Il n'est d'ailleurs pas le seul bateau de surveillance à être en permanence dans nos eaux, puisque le Ventôse, parrainé par la ville de Schoelcher, l'est aussi.

L'avis favorable qui avait été donné repose certainement sur cet ensemble d'éléments, et le Conseil municipal doit encore se prononcer aujourd'hui sur ce dossier.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix ce dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Il remercie les élus et Monsieur Antonio JAÏR.

#### **4) AVANCE COMPLEMENTAIRE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES**

Le Maire passe la parole à Madame ADAINE qui présente le dossier.

Il s'agit de permettre à la Caisse des Ecoles de payer des lave-vaisselles qui ont d'ailleurs déjà été installés dans les trois écoles de la commune. Il convient pour cela d'opérer une avance complémentaire sur subvention, puisque le budget de la Caisse des Ecoles ne sera voté que le mois prochain.

Le Maire précise que c'est une décision qui a été prise durant la dernière mandature et qui ne relève pas de la volonté du personnel, car qui dit machines dit personnel moindre.

Pour des raisons d'hygiène et d'économie d'eau, la ville a en effet proposé au comité technique de mettre en place ces trois machines qui ont été commandées, livrées et installées en janvier dernier.

S'agissant d'un matériel Caisse des Ecoles, dont le budget ne sera voté que le mois prochain, la ville propose d'avancer ces 40 000 € pour son paiement.

Le Maire insiste sur la différence à observer entre la Caisse des Ecoles et la Commune. Le matériel dans les salles de classe est du matériel communal. Les machines à laver, les tables et chaises de la cantine sont propriété de la Caisse des Ecoles. Les assiettes et fourchettes appartiennent à la Sogès (à l'Espace Sud).

De même, le personnel qui travaille à la cantine est un personnel Caisse des Ecoles, tandis que celui qui nettoie l'école et qui assure la garderie est communal. C'est la loi et il faut la respecter.

Le maire demande s'il y a des questions sur l'acquisition de ces trois machines qui sont déjà en service dans les trois réfectoires.

Il rappelle qu'il s'agit donc de compléter pour un investissement de 40 000 €, l'avance habituelle de 50 000 € votée le 25 janvier dernier pour payer le salaire du personnel jusqu'au mois de mars.

Il met ensuite aux voix ce dossier qui est voté à l'unanimité.

#### **5) PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 : COMMUNE ET REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE**

Le Maire remercie Messieurs le DGS et PATRICE Florent ainsi que Mesdames Chantal OURMIAH et TOUSSAINT pour tout le travail fait pour présenter ces orientations et préparer le budget 2021.

Il poursuit en expliquant que nous devons rappeler ici le contexte économique national et international, même si nous le connaissons. Il en est de même pour les données relatives à l'ensemble des collectivités territoriales, dont particulièrement la Dotation Globale de Fonctionnement qui est stabilisée et le Fond de Péréquation Intercommunal c'est-à-dire les sommes prélevées sur les communes riches au profit des communes pauvres.

Il fait donc lecture des éléments constituant l'environnement, les facteurs et le contexte d'élaboration du budget de manière générale.

A noter que les départements d'outre-mer subissent des manques à gagner sur le plan économique, du fait de l'importance de l'octroi de mer et autres activités pour eux.

L'Etat a manifesté sa volonté de répondre à la crise sanitaire. Il reste à savoir s'il pourra, comme il le prévoit, compenser et permettre de retrouver le total des recettes de 2019, ce, d'autant que nous sommes tenus de voter à l'équilibre nos deux budgets (fonctionnement et investissement).

#### Bilan financier 2020 et orientation du budget 2021 de la ville de Trois-ilets

Le Maire remercie Madame OURMIAH et le trésorier de la ville du François de permettre effectivement de présenter des chiffres qui sont quasiment définitifs pour 2020.

Il aborde ensuite les éléments propres à l'élaboration du bilan financier 2020 et des orientations budgétaires 2021 de la ville, regroupés dans les tableaux ci-dessous.

Mais il précise au préalable que, contrairement à ce qui se passait auparavant, suivant une réponse du ministre à une question écrite de Madame Christine Herzog de la Moselle le 27 juin 2019, les débats d'orientation budgétaire doivent maintenant faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

## Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

### Recettes et dépenses réelles de fonctionnement de la ville

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 466,00</b>	<b>11 552,00</b>	<b>11 611,00</b>	<b>11 780,00</b>	<b>11 982,00</b>	<b>13 074,95</b>	<b>11 930,06</b>
Dont :							
Taxes d'habitation / foncière	2 250 887	2 298 783	2 335 516	2 461 523	2 529 198	2 709 919	2 777 087
Octroi de mer	3 327 767	3 667 314	3 758 997	3 845 454	4 026 197	4 243 037	4 305 728
Dotation forfaitaire	1 281 886	1 069 808	937 693	874 357	859 936	864 236	868 538
Dotation de solidarité rurale	569 348	612 367	659 117	730 814	753 541	785 572	811 495
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 853,32</b>	<b>11 611,38</b>	<b>11 077,84</b>	<b>11 947,71</b>	<b>12 080,11</b>	<b>11 735,77</b>	<b>11 114,98</b>
Dont :							
Charges à caractère général	3 764 273	4 104 468	3 439 023	4 043 018	4 064 152	4 144 676	3 814 909
Charges de personnel	5 548 601	5 757 744	5 922 744	6 305 829	5 941 966	5 702 272	5 919 347
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

### Evolution en taux de croissance

	2014 / 2020	2019 / 2020
<b>Recettes</b>		
Taxes d'habitation / foncière	23,38 %	2,48 %
Octroi de mer	29,39 %	1,48 %
Dotation forfaitaire	- 32,24 %	0,5 %
Dotation de solidarité rurale	42,53 %	3,25 %
<b>Dépenses</b>		
Charges à caractère général	1,35 %	-
Charges de personnel	6,68 %	-

Les recettes de fonctionnement ont connu une évolution irrégulière dans l'ensemble.

La commune continue de percevoir la totalité de sa taxe d'habitation, et la taxe foncière demeure. Les contribuables risquent de voir fluctuer tant à la baisse qu'à la hausse leurs contributions, non sur décision de la ville mais du fait de la loi fiscale qui prévoit la revalorisation des bases chaque année. Les taux d'imposition de la ville n'ont d'ailleurs pas bougé depuis 2015, et il n'est pas prévu de les augmenter.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou Dotation forfaitaire n'a cessé de diminuer au fil des années, pour atteindre une perte de 400 000 € entre 2014 et 2020. Cette tendance avait déjà commencé avec Monsieur SARKOZY et s'est poursuivie avec Monsieur HOLLANDE.

La ville bénéficie de la Dotation de Solidarité Rurale et non de la Dotation de Solidarité Urbaine. Celle-ci est censée compenser la baisse de la DGF mais n'a augmenté que de moins de 300 000 € sur la même période.

Si l'on prend les taux, on pourrait penser que les communes ont eu une augmentation de leurs recettes, puisque la Dotation Globale a diminué de 32,24 %, alors que la Dotation de Solidarité Rurale a augmenté de 42 %, ce qui n'est malheureusement pas exacte.

S'agissant des dépenses, les charges à caractère général connaissent une évolution en dents de scie sur la période 2014 - 2020. La ville essaie de les contenir, car c'est sur ce poste qu'il faut faire des économies. Mais ce n'est pas évident.

#### Evolution des effectifs de 2018 à 2020

	Année	Titulaires stagiaires	Emplois aidés	Contractuels	Effectif total
Commune	2018	112	40	16	168
	2019	102	19	15	136
	2020	103	17	22	142
CCAS	2018	3	0	1	4
	2019	5	2	1	8
	2020	5	2	1	8
Caisse des écoles	2018	4	0	0	4
	2019	11	0	0	11
	2020	11	0	0	11

Les charges de personnel évoluent aussi en dents de scie sur cette même période, avec un fort accroissement en 2017 dû à un gros reclassement du personnel.

La progression du personnel de la Caisse des Ecoles est due au transfert en 2019 de 7 agents de cantine qui étaient payés par la commune, ce qui implique bien entendu un budget supplémentaire pour cette structure.

## **Le financement des investissements**

### Evolution de l'épargne de la ville

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Epargne de gestion</b>	1 181	726	1 245	1 172	2 408	1 299	1 714
<b>Epargne brute</b>	1 245	796	1 305	1 305	1 456	1 339	1 743
<b>Epargne nette</b>	1 095	640	1 157	1 157	1 295	1 197	1 579

### Dépenses et recettes réelles d'investissement

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	1 914	1 372	1 733	1 320	1 252	3 546	1 592
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	891	1 874	2 006	2 340	3 579	2 346	1 666

### Les dépenses d'investissement

Il faut pouvoir financer les investissements et pour cela il faut d'un excédent de fonctionnement. Les villes du Marigot et du Marin en sont la parfaite illustration. Or sur le plan politique, l'existence d'excédent de fonctionnement a toujours été reprochée à Monsieur Arnaud RENE-CORAIL, qui ne dépenserait pas l'argent.

L'épargne de gestion représente la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement hors intérêt de la dette, puisque l'intérêt de la dette est payé dans les charges de la collectivité.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est le socle de la richesse financière de la ville qui doit être toujours en situation positive si on veut avoir une épargne brute.

Enfin l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute à laquelle est retranché le remboursement du capital de la dette.

Il faut d'un minimum de 1 500 000 € d'excédent de fonctionnement à la ville de Trois-Ilets pour pouvoir financer ne serait-ce que les travaux en régie et payer les emprunts même s'ils ne sont pas importants.

En 2020, l'épargne nette était de 1 579 000 €. C'est ce poste qui sera analysé par les banques lors de nos demandes d'avances sur subventions pour pouvoir préfinancer celles obtenues pour les travaux de l'avenue de l'Impératrice Joséphine, du centre multi-activités et de l'école. La ligne de trésorerie de 700 000 € qui est votée chaque année, n'est en effet pas utilisée pour cela.

On ne peut pas chaque année réaliser des investissements, comme en 2019, puisque ceux-ci se déroulent parfois sur plusieurs années.

Nous comptabilisons en effet totalement dans l'année un équipement dont la construction se déroule sur plusieurs années, car nous ne travaillons malheureusement pas en ce qu'on appelle autorisation de programme comme c'est le cas de l'Espace Sud ou des grosses collectivités.

Pour la construction du centre technique par exemple, si c'était possible, nous aurions pu tenir une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire ce qu'on appelle les autorisations de programme et les crédits de paiement. Cela consisterait, au départ, à mettre en autorisation de programme le montant de l'investissement, et en crédit de paiement le montant qui lui serait dévolu dans l'année. L'exercice suivant, on voterait à nouveau le montant des crédits de paiement de l'année et on diminuerait l'autorisation de programme.

### Les recettes d'investissement

Nous connaissons à ce niveau un problème de versement des subventions, car tant que votre investissement n'est pas terminé vous ne les recevez pas. Nous sommes donc contraints d'adresser auprès des banques des demandes de préfinancement des subventions.

A ce jour, pour la crèche, la CTM nous doit 215 000 €. Et il faut faire toute une gymnastique pour les obtenir, parce qu'il faut passer en déchéance quadriennale. C'était prévu pour la dernière plénière, mais nous ne disposons pour l'instant d'aucune information.

Le port est un autre exemple. La ville a souscrit à la convention Convergence dans laquelle elle a inclus le port de la marina. La mise en place des bornes lui a coûté près de 400 000 €. Les travaux sont finis et payés. L'Etat lui a versé 50 000 €, et c'est à la dernière plénière de la CTM que le président a été autorisé à signer la convention Convergence avec la commune de Trois-Ilets.

Le dossier a été présenté aux représentants de l'Etat et de la CTM au SGAR, puis transmis aux services de ces mêmes organismes. Courant 2020, l'Etat a envoyé sa convention que le Maire a signée et les travaux ont pu démarrer en aout 2020. Ce n'est que dernièrement (une semaine de cela environ) que le Maire a reçu un SMS de Monsieur BOUTRIN l'informant que les dossiers du ponton pour les navires et des travaux de la marina étaient passés lors de la dernière plénière de la CTM.

Il faudra maintenant que Monsieur LISE fasse la délibération de l'assemblée délibérante, que le président de l'exécutif établisse ensuite la convention qui sera envoyée au Maire pour signature avant qu'elle soit enfin signée par le président de l'exécutif. Une fois cela fait, Madame TOUSSAINT et Monsieur PATRICE se rapprocheront de la CTM pour le mandatement. Tout cela pour dire que les choses ne sont pas simples.

Donc pour cela, nous avons dépensé et nous attendons ce qui figure dans les restes à réaliser.

Le ratio des dépenses d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement est un indicateur du niveau d'investissement. Pour la commune de Trois-Ilets, il était de 22 % en 2019 contre 17 % pour les communes de la même strate.

Certains pensent qu'on devrait investir beaucoup plus, mais il faut avoir les moyens de le faire afin de ne pas mettre la commune dans une situation catastrophique qui ne lui permettrait pas de poursuivre ses investissements. La commune a fait le choix d'être au-dessus des autres, tout en investissant raisonnablement.

## L'évolution de la dette

### Evolution de la dette de la ville

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Annuité de la dette</b>	213	214	213	211	204	190	165
<b>Dette communale totale au 31/12</b>	1 737	1 635	1 479	1 319	1 155	839	758
<b>Ratio de désendettement (dette totale / épargne brute)</b>	1,40	2,06	1,14	1,08	0,80	0,63	0,43

Le Maire dit qu'on lui reproche de ne pas aimer emprunter alors qu'il travaillait à la banque. Il répond n'emprunter que quand il le faut, pour les gros équipements tels que l'avenue de l'impératrice Joséphine, le Centre multi activités et demain l'école. Il faut se préparer.

La dette de la ville était de 1,7 millions en 2014, et le capital restant dû n'est que de 758 000 € en 2020. Notre ratio de désendettement (dette totale / épargne brute) de 0,43 en 2020 signifie que la ville peut rembourser les 758 000 € de capital restant dû en moins de cinq mois d'épargne.

Il faut donc se préparer, avoir de l'épargne pour avoir demain la confiance des banques, et pouvoir revenir à ces 2 millions voire 3 millions d'emprunts, ce à quoi la ville tend d'ici fin 2022.

S'agissant de la ligne de trésorerie, les 700 000 € constituent une ligne (de trésorerie) qui nous permet de financer les investissements habituels, particulièrement ceux de la régie parce qu'il faut payer tous ces travaux en attente de subventions. Mais pour les opérations inhabituelles, telles que la construction de l'avenue de l'Impératrice Joséphine et du centre multi activités qui devraient démarrer, la ville devra faire une demande d'avance sur subventions auprès des banques, et celle-ci figurera dans le budget.

## **Les orientations budgétaires pour 2021.**

La ville a opté pour cette année pour :

- la stabilisation des dépenses de fonctionnement car on ne doit pas dépenser pour dépenser
- le maintien des taux d'imposition
- la poursuite des investissements communaux.

Divers travaux sont programmés ou en cours pour 2021:

- la fin des travaux construction des ateliers des services techniques, seul subsiste avec EDF un problème d'alimentation électrique pour les ateliers,
- une opération de signalétique touristique. Deux entreprises dont GDS ont été retenues et préparent la mise en place de ces panneaux. Une proposition va être faite,
- la mise en place du dispositif de vidéosurveillance attendu depuis longtemps par la commune qui a pu obtenir des subventions. Il faut maintenant trouver l'entreprise qui va pouvoir l'installer,
- la poursuite des travaux de réfection de la rue des Bougainvilliers au quartier Anse Mitan,
- l'installation des embrouilleurs solaires de recharge des véhicules électriques à Trou Etienne et aux services techniques,
- la réalisation d'un ponton pour l'accueil des tenders aux environs de la chapelle,
- l'installation d'un éclairage intelligent sur le stade municipal,
- l'aménagement de l'avenue de l'Impératrice Joséphine, pour lequel une autre entreprise a été retenue non pas pour 1,5 millions de travaux, mais pour 2,4 millions de travaux,
- la construction d'un équipement multi activités. Les appels d'offres ont été lancés,
- les travaux d'aménagement d'un équipement sportif pour activité de fitness à Terraille, les travaux sont faits et le dossier est clôturé,
- l'organisation d'un forum sur les métiers de l'agriculture (voir titre dans document) avec la Commission Agriculture,
- la réalisation d'un local d'avitaillement en produits de pêche. Le dossier est en cours. Nous sommes en discussion avec le bureau d'études qui voudrait que l'on mette des pieux pour pouvoir installer ces modulaires de même pas de 30 m<sup>2</sup>,
- la réfection de la voirie communale au lotissement Galice,
- et la reconstruction d'un canal au lieu-dit magasin Zéline pour lequel nous avons aussi obtenu les subventions de l'État pour ce canal,
- la réhabilitation des routes communales de Trois-Ilets,
- la construction de la voie de désenclavement René Dantin, que la ville réalise avec une entreprise, suite aux travaux réalisés par Ozanam pour sécuriser son parking,
- les travaux d'aménagement du carrefour situé au croisement de l'Anse Mitan et de l'Anse à l'Ane. Il s'agit de travaux œuvre d'art,
- et puis bien sûr, les travaux en régie municipale à Beaufond, Rue Neuve, Xavier ancien qui doivent se faire en régie municipale, en plus des autres

petits travaux que réalise cette régie. La régie municipale a deux équipes qui réalisent une multitude de travaux. Une des équipes intervient à Beaufond depuis la fin de l'année et descendra par la suite sur la Rue Neuve et la rue de la Haute Taille, avant d'aller à Xavier. L'autre intervient sur d'autres travaux de régie parce qu'on peut les déplacer plus rapidement, comme par exemple pour le mur du parking Nicanor.

Par ailleurs, il faut maintenant lancer les études pour /sur :

- la construction d'un plateau scolaire pour les deux écoles. Celles-ci, particulièrement llet Charles, ne répondent pas aux normes parasismiques. Et aujourd'hui la baisse des effectifs nous impose effectivement de créer cette cité scolaire,
- la réhabilitation et la mise aux normes des bâtiments communaux qui se poursuit,
- les espaces d'aménagement touristique sur le secteur de la Pointe du Bout.
- l'aménagement de la place Gabriel HAYOT, dont on espère avoir un début des travaux d'ici la fin de l'année 2021,
- les travaux concernant le marché. Il s'agit d'un bâtiment répertorié aux monuments historiques auquel nous devons faire attention.

Voilà un peu ce que l'on pouvait dire globalement pour la ville.

La Caisse des Ecoles et le CCAS n'ont pas été abordés car ils feront leurs orientations jeudi prochain.

Bilan financier 2020 et orientation du budget 2021 de la marina

DEPENSES D'EXPLOITATION				
Libellés	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020	Charges rattachées
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>145 074</b>	<b>125 165</b>	<b>101 677.88</b>	<b>10 649.68</b>
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie)	33 769.71	30 000.00	27 465.54	
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	9 229.21	10 000.00	13 075.73	
6064 - Fournitures administratives	4 180.98	3 780.00	3 863.67	
6066 - Carburants	0	50.00	0	
6068 - Autres matières et fournitures	6 224.66	6 250.00	4 526.37	
611 - Sous-traitance générale	0	5 565.00	0	
6135 - Location mobilières	1 149.55	300.00	232.26	
61521 -Entretien, réparations bâtiments publics	1 896.04	1 200.00	3 770.00	
61523 -Entretien, réparations réseaux	1 430.12	2 000.00	170.00	
61558 - Entretien autres biens mobiliers	8 286.37	8 300.00	11 442.24	8 414.53
6156 - Maintenance	423.15	500.00	393.98	
6162 - Assurance obligatoire dommage construction	0	2900.00	0	
618 - Divers	0	100.00	0	
6225 - Indemnités au comptable et régisseur	0	1 100.00	0	
6226 - Honoraires	0	1 000.00	4 500	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	405.53	1 000.00	378.89	
6231 - Annonces et insertions	518.20	500.00	0	
6233 – Foires et expositions	1 323.70	0	0	
6241-Transports sur achats	0	0	120.00	
6262 - Frais de télécommunications	3 314.75	3 500.00	3 005.79	
627 - Services bancaires et assimilés	315.95	400.00	246.15	
6282 - Frais de gardiennage	7 822.71	8 000.00	6 654.00	2 235.15
6287 - Remboursement de frais	0	200.00	0	
6288 - Autres	2 508.37	5 000.00	2 934.26	
635111 - Cotisation Foncière des Entreprises	4 864.00	5 000.00	0	
63512 - Taxes foncières	14 678.00	8 000.00	7 468.00	
6352 - Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables	42 216.00	20 000.00	10 911.00	
637 - Autres impôts	517.00	520.00	520.00	
<b>012 - Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>284 284.13</b>	<b>310 700.00</b>	<b>285 772.60</b>	
6312 - Taxe d'apprentissage	0	1 200.00	0	
6331 – Versement de transport	0	0	24.99	
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L	173.99	200.00	174.56	

6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0	1 200.00	0	
6336 - Cotisations CNFPT	595.92	650.00	638.23	
6338 - Autres impôts, taxes sur rémunérations	599.74	650.00	609.60	
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	184 901.90	195 000	150 273.20	
6413 - Primes et gratifications	18 268.09	20 000	53 205.09	
6414 - Indemnités et avantages divers	0	300.00	0	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	58 327.53	65 000.00	59 111.68	
6452 - Cotisations aux mutuelles	2 925.12	3 100.00	2 953.44	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	12 487.25	13 000.00	12 636.02	
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	5 622.67	6 800.00	5 765.79	
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	0	3 100.00	0	
6475 - Médecine du travail	381.92	500.00	380.00	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>8 154.87</b>		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.88</b>	<b>520.00</b>	<b>0.65</b>	
6532 - Frais de mission	0	500.00	0	
658 - Charges diverses de la gestion courante	0.88	20.00	0.65	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>500.13</b>	<b>0</b>	
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	0	500.13	0	
<b>042 - Opération ordre transfert entre section</b>	<b>5 432.37</b>	<b>4 000.00</b>	<b>3 980.64</b>	
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	5 432.37	4 000.00	3 980.64	
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>434 791.38</b>	<b>449 040.00</b>	<b>391 431.77</b>	<b>10 649.68</b>
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>402 081.45</b>	

## RECETTES D'EXPLOITATION

Libellés	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020	Charges rattachées
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>1 013.90</b>	<b>0</b>	<b>557.93</b>	
64198 - Autres remboursements	1 013.90	0	557.93	
<b>70 - Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>27 890.78</b>	<b>27 720.00</b>	<b>25 485.33</b>	
706 - Prestation de services	420.43	420.00	317.79	
707 - Vente de marchandises	8 286.22	8 200.00	6 048.87	
7083 - Locations diverses	19 184.13	19 100.00	19 118.67	
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>441 296.11</b>	<b>421 320.00</b>	<b>429 125.87</b>	

753 - Reversement taxe de séjour	271.94	300.00	700.74	
7541 - Redevance de stationnement	441 021.96	421 000.00	428 422.66	
7588 - Autres	2.21	20.00	2.47	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 458.00</b>	<b>0</b>	<b>1 500.00</b>	
778 - Autres produits exceptionnels	1 458.00	0	1 500.00	
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>471 658.79</b>	<b>449 040.00</b>	<b>456 669.13</b>	
<b>TOTAL CUMULE RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>456 669.13</b>	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Libellés	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020	Restes à réaliser
<b>D 001 -Déficit d'investissement reporté</b>	<b>1233,48</b>			
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 820.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>14 425.12</b>	
2031 - Frais d'études	3 820.00	18 000.00	14 425.12	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 019.51</b>	<b>401 964.50</b>	<b>262 152.19</b>	<b>77 123.33</b>
21738 - Autres constructions	0	399 664.50	261 858.19	77 123.33
2181 - Installat° générales, agencements	1 031.79	1 200.00	0	
2183 – Matériel de bureau et informatique	987.72	0	0	
2184 - Mobilier	0	320.00	294.00	
2188 - Autres	0	780.00	0	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 072.99</b>	<b>419 964.50</b>	<b>276 577.31</b>	<b>77 123.33</b>
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>353 700.64</b>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Libellés	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020	Restes à réaliser
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	-	<b>183 642.50</b>	<b>55 092.75</b>	<b>128 549.75</b>
1311 - Subvention de l'Etat	-	183 642.50	55 092.75	128 549.75
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>188 940.34</b>	<b>36 867.41</b>	<b>36 867.41</b>	
1068 - Autres réserves	188 940.34	36 867.41	36 867.41	

<b>021 – Virement de la section d'exploitation</b>		<b>8 154.87</b>		
<b>040 - Opération ordre transfert entre section</b>	<b>5 432.37</b>	<b>4 000.00</b>	<b>3 980.64</b>	
28031 - Amortissement Frais d'études	2 321.04	1 930.00	1 924.52	
281735 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	899.54	760.00	552.12	
28181 – Installat° générales, agencements	0	0	206	
28183 - Amortissement Matériel de bureau et informatique	1 170.00	1 070.00	1 062.00	
28184 - Amortissement Mobilier	1 041.79	240.00	236.00	
<b>Total recettes d'investissement réelles et d'ordre</b>	<b>194 372.71</b>	<b>232 664.78</b>	<b>95 940.80</b>	
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>187 299.72</b>		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>194 372.71</b>	<b>419 964.50</b>	<b>283 240.52</b>	<b>128 549.75</b>
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>411 790.27</b>	

Pour ce qui est de la marina, nous avons en 2020 un total des dépenses de fonctionnement de 402 000 €, et un total de recettes de 456 000 € qui nous permet de payer les menus travaux de la zone portuaire.

La gestion de la marina depuis 2017 génère des recettes qui ont permis de payer en bonne partie les dépenses d'amélioration des bornes et les travaux sur les pontons.

Pour 2021, il est prévu de finir les travaux de bornes, d'électricité et d'eau, et réaliser la pose d'un nouveau ponton qui se chiffre à 250 000 €. Pour cela, il faudra réaliser un certain nombre de choses dont répondre à la loi sur l'eau. Cela nous obligera à prendre un bureau d'études pour ce dossier.

Cette disposition, vraisemblablement aberrante, nous a été imposée par la DEAL, alors même que le ponton existe déjà et qu'il ne suffira que de remplacer les planches par de l'aluminium sans même changer les pieux. Et elle aura surtout pour conséquence de récupérer via le bureau d'études la subvention Convergence.

Le Maire termine ainsi la présentation des orientations budgétaires de la ville et de la marina, et ouvre le débat.

Monsieur SAINTE-ROSE constate que pour les recettes réelles de fonctionnement, le détail donné dans le tableau est inférieur au montant total de 11 930 000 €. Il aimerait donc en savoir un peu plus sur les éléments manquants, savoir s'il s'agit d'emprunts par exemple.

Le Maire répond qu'il ne s'agit ici que du DOB pour lequel seuls les principaux éléments ont été donnés, à savoir les charges à caractère général et les charges de personnel dont la sommation n'est pas loin du total des recettes. Le compte administratif à venir donnera tous les détails.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite aussi connaître le taux de subvention attendu, compte tenu du fait que beaucoup d'investissements sont prévus.

Le Maire lui indique que le plus souvent la ville parvient à se faire subventionner à hauteur de 70%, et apporte donc les 30% restant.

Monsieur SAINTE-ROSE demande ensuite si la ligne de trésorerie de 700 000 euros couvre systématiquement cet écart parce que les investissements seront importants cette année (hall des sports, avenue de l'impératrice...).

Le Maire rappelle avoir précisé que pour le centre multi-activités, et de manière générale pour les investissements importants, il passera par les avances sur subventions auprès des banques, et que cela n'a donc rien à voir avec la ligne de trésorerie. La ville dispose toujours de ces 700 000 €, mais ne les consomme pas systématiquement. En ce moment par exemple, elle n'en a utilisé que 300 00 € pour payer des fournisseurs en matière d'investissements pour lesquels les subventions correspondantes n'étaient pas encore encaissées. Les 215 000 € qu'elle doit recevoir de la CTM pour le centre technique en sont un exemple.

Monsieur SAINTE-ROSE demande alors si le hall des sports fera lui l'objet d'un emprunt spécifique.

Le Maire répond qu'il y aura assurément un emprunt mais pour un montant limité, puisqu'il demande aussi des subventions à cette fin. Mais la ville n'emprunte pas pour les travaux des écoles, pour les routes de Beaufond, de la Ferme et autres qui sont totalement payés par son épargne nette complétée de subventions.

A ce propos, il dit qu'il faut bien choisir les opérations pour lesquelles on demande une subvention. Certaines communes déposent des dossiers pour des hydrants par exemple. La ville a fait le choix de remplacer chaque année une partie de son parc en finançant totalement ces opérations. Il préfère déposer le dossier de Magasin Zéline qui coûte quelques 300 000 €, que de déposer un dossier d'hydrants qui va coûter 60 000 €. La préfecture ne regarde en effet pas le montant de l'opération mais l'opération, et dira ainsi qu'elle a financé une opération.

Monsieur SAINTE-ROSE souligne qu'il n'y a pas d'immobilier sur le site de la marina et que les recettes ne proviennent que des redevances de location. Après acquiescement du Maire sur ce point, il rappelle sa préférence pour une gestion du port confiée à l'extérieur, signale que la Chambre de Commerce cède une partie de son patrimoine où il y a la capitainerie ainsi qu'un certain nombre d'équipements, et demande pourquoi est-ce que la ville n'en fait pas l'acquisition. Et après que le Maire lui ait demandé pour faire quoi, il précise que c'est pour être propriétaire d'immeubles qui permettraient de faire entrer des recettes, élément important parce que ce port de plaisance n'est pas en bon état. Il a cru comprendre que cette parcelle allait être acquise par le promoteur sur l'hôtellerie et il se demande si à terme ce n'est pas ce dernier qui gérera cette marina, parce qu'à un moment donné la problématique de

recette va se poser, le port ne disposant d'aucun patrimoine immobilier mais uniquement de recettes attendues de l'eau.

Le Maire rappelle qu'il a toujours dit que la reprise de la marina est une décision politique. Le but était d'avoir la gestion, la maîtrise d'un site qui était quasiment abandonné par la Chambre de Commerce qui renvoyait systématiquement vers le Maire pour la moindre petite intervention (présence de rats par exemple). Mais il s'agit surtout d'une volonté politique de pouvoir avoir une vue d'ensemble sur l'activité touristique des Trois-Îlets.

La Chambre de Commerce n'avait aucune volonté de vendre. C'est la commune de Trois-Îlets qui l'y a incité via son projet avec les hôteliers, pour que l'architecte qui sera retenu puisse présenter un projet d'ensemble hôtel / commerces de la pointe du bout / ville de Trois-Îlets.

Sur la question des immobilisations, la marina est propriétaire des lieux qu'elle loue 1 500 € à plusieurs locataires. L'architecte qui a conçu la marina a placé la capitainerie à l'entrée dans une optique de gestion des entrées et non de gestion de la marina. Et ce problème, nous l'avions détecté depuis longtemps.

Pour que le plan d'eau soit visible de la capitainerie, la ville a proposé à la Chambre de Commerce de mettre celle-ci au-dessus de leur bâtiment et a déposé un permis dans ce but. Il a fallu deux ans pour obtenir ce permis, en raison de la gestion de la Chambre de Commerce.

Entre-temps, l'appel à projet de la ville est arrivé et le Maire a proposé aux hôteliers de gérer ensemble avec la Chambre de Commerce tout cet espace de commerces (pas seulement la Marina) y compris les hôtels et le Fortin. Les hôteliers et futurs hôteliers ont alors décidé de rencontrer la Chambre de commerce et le dossier de permis est devenu caduque. La ville laisse donc la main aux hôteliers, qui dans leurs plans prévoit l'acquisition des terrains de la Chambre de Commerce et la construction effectivement de commerces destinés à être loués.

Le Maire ne pense pas qu'une commune ait la vocation de louer des surfaces commerciales. Elle loue à vil prix des locaux à disposition de personnes qui ne paient pas toujours régulièrement. Encore aujourd'hui, il a adressé un courrier pour une dette de 630 euros à quelqu'un qui ne paie pas ses 70 euros par mois. La perception est une propriété municipale louée à l'état. Le casino rapporte de l'argent à la commune, pas uniquement par rapport aux machines à sous, mais pour la location du terrain qu'elle a acheté et loue au casino, et parce que dans 32 ans cet établissement deviendra propriété municipale. C'est une volonté politique municipale.

Monsieur SAINTE-ROSE dit ne pas voir l'intérêt d'avoir récupérer une marina si derrière on ne prend pas les équipements qui permettront à un moment donné à la ville d'avoir des recettes sans prendre de risques. C'est cela la question de la gestion d'une marina.

Le Maire réaffirme que ce n'est pas son choix. Le sien est de gérer la commune et lui permettre de ne pas être dans la situation des autres, et donc de pouvoir continuer à investir. Ce choix a été une volonté politique affirmée depuis 1989, et porté depuis par Arnaud RENE-CORAIL. Malheureusement les textes ne le

permettaient pas. La Chambre de Commerce gérait le port de Fort de France et nous en faisions partie. C'est l'arrivée de cette nouvelle loi de Monsieur HOLLANDE qui nous a permis effectivement de récupérer la marina.

L'objectif est de :

- gérer au mieux l'activité touristique sur la Pointe du Bout,
- et gérer la mer qui est depuis longtemps de la « merde » alors que c'est le Maire qui assume.

Il a toujours entendu dire à chaque campagne qu'il y a des bateaux dans la baie qui sont gênants, qui polluent, qui vendent de la drogue, qui vendent ceci, qui vendent cela et qu'il ne fait rien. Maintenant que nous avons la marina, il faut faire des choix d'investissements. Il a toujours affirmé que la marina ne restera pas une régie autonome de la municipalité de Trois-Ilets.

Par contre il est important de mettre en place la zone de mouillage organisé (ZMO) et la ville y travaille. A la différence des Anses d'Arlet, Trois-Ilets a déjà son plan de balisage. Une partie du territoire sera en zone de mouillage organisé et l'autre sera libre. Il était nécessaire de l'inscrire sur la carte marine pour que les choses soient très claires, et c'est fait depuis 3 à 5 ans. Il s'agit maintenant de mettre en place cette ZMO. Pour cela, Monsieur PATRICE devrait recevoir l'aide de quelqu'un d'ici le mois de mai ou juin pour avoir une Assistance à Maitrise d'œuvre, préparer les DCE (dossier de consultation d'entreprise), présenter un dossier dans le cadre de Convergence pour être financé aussi bien par la CTM que par l'Europe et l'Etat. La mise en place de cette ZMO devrait coûter entre 2 et 3 millions d'euros et c'est SAFEGE qui a réalisé la pré-étude. Lorsqu'elle sera en place, la ville lancera un appel à candidature pour sa gestion et celle de la marina.

Monsieur SAINTE-ROSE dit que SAFEGE peut faire des études de lois sur l'eau et /ou autre, mais pas sur le fonctionnement d'une marina.

Le Maire explique que la ville a lancé un appel d'offre justement avec la Chambre de Commerce, appel pour lequel SAFEGE a été retenue et payée à 90% par la ville et à 10% par la Chambre de Commerce. Il faut aller plus loin maintenant et prendre un autre bureau d'étude qui ne sera peut-être pas SAFEGE et qui va préparer le cahier des charges de la consultation d'entreprises, pour pouvoir mettre en place ces corps-morts. Et lorsqu'on l'aura, la marina commencera la gestion dans le cadre d'une régie autonome. Ensuite on pourra lancer un appel à candidature pour un dossier de consultation d'entreprise pour mettre en place une DSP. C'est cela la volonté d'Arnaud RENÉ-CORAIL et de la municipalité de Trois-Ilets, affirmée depuis longtemps. Le problème c'est que cela ne peut pas aller plus vite que la musique.

Il ajoute que c'est vrai que Monsieur SAINTE-ROSE a demandé ce que font les élus, et lui suggère, à la fin de la séance, de poser la question à Monsieur le DGS par exemple. Lui, en tout cas est en mairie tous les jours.

Monsieur SAINTE-ROSE demande au Maire de faire attention à ce qu'il dit. Il a demandé qui sont les adjoints et quelles sont leurs dates de réception, et non ce

que font les adjoints. Il voulait simplement authentifier un document, et pensait que Monsieur PAIN qui était présent avait encore la signature. Et lorsqu'il a su que ce n'était plus le cas, il a souhaité connaitre le jour de présence des adjoints pour une signature. Il demande donc instamment de ne pas modifier son questionnement. Il ne se permettrait pas de manquer de respect à qui que ce soit. Il a simplement posé la question en tant qu'administré.

Le Maire revient sur le cas de la marina pour dire que les dossiers ont été présentés au niveau de Convergence. Maintenant les choses suivent leur cours. Mais il rappelle tout de même que les travaux de bornes d'eau, déjà réalisés et payés, ne sont passés qu'à la dernière plénière de la CTM.

Il conclut sa présentation sur les orientations en rappelant qu'il ne s'agit encore ni du Compte Administratif ni du budget, mais de donner une physionomie du résultat qui sera d'un peu plus d'un million d'euros. Car la ville a toujours cette volonté d'avoir un excédent de fonctionnement permettant de financer le déficit d'investissement chaque année. La ligne de trésorerie de 700 000 € permet de préfinancer certes des subventions habituelles sur des opérations habituelles, mais elle ne sera pas utilisée cette année sur les 2,4 millions de travaux de l'avenue l'Impératrice, les 4 millions de travaux du centre multi activités dit Hall des sports et en 2022 sur les problèmes des écoles. Il faudra donc solliciter les banques pour des avances sur subventions et passer par des emprunts à hauteur de 30% ou 40% des opérations.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite se retrouver entre les termes « centre multi-activités » et de « hall des sports », qui sont différents, et les avances sur subventions qui seront faites au niveau des banques. Elle aimerait savoir s'il s'agit d'un centre multi-activités ou d'un hall des sports, quel terme employer exactement et si les avances sur subventions se feront pour un hall des sports ou pour un centre multi-activités.

Le Maire répond qu'il faut définitivement bannir le terme hall des sports comme il l'a déjà expliqué. La ville a obtenu à peu près 70% de co-financement (subventions au niveau l'Etat, de la CTM, de l'Europe et de la CAF). Et pour cela, il a fallu ne pas dénommer cet équipement hall de sports, ne pas présenter un dossier hall des sports, sinon le financer à 100% car ce n'est pas prévu dans les axes des fonds européens. On ne parle maintenant que de centre multi-activités. Maintenant nous allons solliciter auprès d'un établissement financier une avance sur subventions européennes et peut-être de la CTM, mais surtout européenne, pour permettre de payer les entreprises qui vont travailler. Nous en ferons de même (avance sur subvention européenne) pour l'aménagement de l'avenue l'Impératrice Joséphine.

Le Maire conclut en espérant voir tous ces travaux se réaliser, que l'on va avancer sur la zone de mouillage organisée, et ensuite d'ici 2022, 2023 lancer l'appel à candidature pour une délégation de service public. Il rappelle, et insiste dessus à l'attention de Monsieur SAINTE-ROSE, que l'on ne pourra pas obtenir de subvention Convergence si en bout de chaîne il n'y a pas de délégation de service public.

Ce dernier dit ne pas être contre, dit approuver cette orientation pour laquelle le Maire emploie une méthode et des moyens différents.

Le Maire répond que ce n'est pas une autre méthode, qu'il faut trouver les moyens de financer les 2,2 millions et de gérer. Un maire n'est pas là pour gérer la mer. Une régie autonome est en place. Les 50 000 € ne rentrent pas du tout dans la caisse de la commune, et la commune ne finance pas la marina. Maintenant, l'Espace Sud va reprendre toutes ces Marinas, et ce seront toujours des régies autonomes qui seront mises en place, à l'image de la CACEM pour la marina de Fort-de-France. Ce sont les textes qui nous l'imposent.

En l'absence d'autres interventions, le Maire rappelle que suivant les textes, il faut maintenant d'une délibération qui prenne acte de la tenue du DOB, et demande si l'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, en ce jour, le 22 février 2021.

Au cours de la mise aux voix, il demande à Monsieur SAINTE-ROSE, qui s'était abstenu, s'il prend acte de la présentation et du débat.

Monsieur SAINTE-ROSE lui demande de répéter la question.

Le Maire fait à nouveau lecture de la réponse du ministre et redemande aux élus s'ils prennent acte de la présentation et du débat, en précisant qu'il n'était pas question de voix contre ou d'abstention.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la présentation et de la tenue du débat.

## 6) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite avoir des informations sur les commerçants de la zone du marigot et la commune puisque le maire a été entendu à deux reprises sur cette affaire.

Le Maire répond que les commerçants sont informés qu'il est prévu, dans le PLU, que cette zone fasse l'objet d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) qui permettra effectivement, même si on est en zone naturelle, qu'elle puisse recevoir des commerces et associations.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si cela va arrêter toutes les procédures.

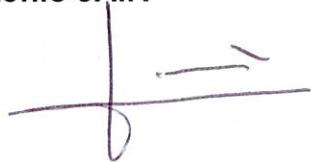
Le Maire confirme que cela le devrait, sans quoi on irait au pénal. Ce ne serait pas la première fois, puisqu'il y est déjà allé pour les ordures ménagères avec le SIVOM, et ce ne sera pas la dernière.

En l'absence d'autres questions, il remercie les élus de leur participation et rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le mois prochain aux environs de la même date, où notamment le compte administratif et le budget seront présentés.

Il lève ensuite la séance à 20h 45min.

**Le secrétaire de séance,**

**Antonio JAÏR**



**Le Maire,**

**Arnaud RENE-CORAIL**





**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un et le jeudi huit avril à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

**Présents :**

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

**Mmes :** Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY, Nathalie HABRAN, Nancy VIEUVEL, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

**MM. :** Willy HABRAN, Albert-André PINVILLE, Clément JEAN-ALPHONSE, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Cédric LASSEGUES, Yves RACINE, Serge SAINTE-ROSE, Jiovanni JUBENOT.

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. Robert RENE-CORAIL à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,  
Mme Stévine CELESTIN à Mme Marielle BOCALY,  
Mme Nathalia GUILLOIS à M. Fred PONCHATEAU,  
Mme Bénédicte BARDOUX à Mme Laurence LOPEZE,  
Mme Marlène MAIKOOUVA à M. Serge SAINTE-ROSE.

**Absents excusés :** Mme Carole BOULET, M. David JEAN-BARTISTE-EDOUARD.

**Absent :** Néant.

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 22 présents, 5 procurations, 2 absents excusés. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur René GALY est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée, remercie les élus de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour.

Il propose ensuite que l'élue en charge des finances, Madame Marthe ROUVEL, procède à la présentation et au vote du Compte administratif et du Compte de Gestion.

Après que cette proposition ait été acceptée à l'unanimité, il présente des points à l'ordre du jour, pour entamer ensuite leur examen.

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021**
- 2) AVIS DE VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX**
- 3) REMBOURSEMENT DES SINISTRES AUTOMOBILES MINEURS**
- 4) ANNULATION DU TITRE DE 2017 POUR LE LOYER DE MADAME TANIA PATRICE**
- 5) CONVENTION PORTANT SUR LE PRELEVEMENT DES DEPENSES RELATIVES A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES DIFFERENTS SITES COMMUNAUX**
- 6) CCAS :**
  - REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
  - CONVENTION AVEC L'ACISE INSERTION ET ENVIRONNEMENT RELATIVE A LA COLLECTE DE TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES USAGES EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE
- 7) REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES DE TROIS-ILETS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**
- 8) DEMANDE DE CHARTE D'UTILISATION DES PLAGES ANSE MITAN ET ANSE MARETTE ET D'UNE CONVENTION DE GESTION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM) POUR CES DEUX PLAGES**
- 9) ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR BEAUROY GEORGES MARIE LUCIEN**
- 10) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE ET REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE**
- 11) MODALITES DE REALISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES DANS LA COLLECTIVITE**
- 12) DETERMINATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**
- 13) QUESTIONS DIVERSES**

## **EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FERVRIER 2021**

Le Maire rappelle les points à l'ordre du jour du PV du 22 février 2021 et demande s'il y a des objections quant à son contenu.

En l'absence d'objection, il met aux voix son approbation qui est votée à l'unanimité des membres présents.

### **2) AVIS DE VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la vente de 6 véhicules communaux qui ne sont plus utilisés et qui sont entreposés dans la cour du presbytère, côté Pointe des Pères.

Certains véhicules sont « bien usés », même quelques fois en panne. Le cout de leur réparation pouvant être plus élevé que leur valeur résiduelle ou vénale, il semble plus opportun d'essayer de les vendre en l'état avant d'être contraint de les mettre à la casse.

Ce serait une vente au plus offrant qui s'adresserait à tous les administrés quels qu'ils soient. Cette disposition répond à la question posée par Monsieur René GALY.

En cas d'accord du Conseil municipal, les potentiels acheteurs devront adresser à Monsieur le Maire une proposition cachetée et signée au dos de l'enveloppe. Les Services Techniques se tiendront à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient voir le produit.

Cet avis de vente sera posté sur le site et sur le Facebook de la ville.

Une petite commission d'ouverture des enveloppes sera organisée afin de présenter les différentes offres au prochain Conseil Municipal pour que celui-ci puisse délibérer.

Madame ROUVEL demande des précisions quant à la date limite de dépôt des offres qui ne figure pas dans le rapport.

Le Maire propose de la fixer au 30 avril afin d'être prêt pour le prochain Conseil.

En l'absence d'objection, le Maire met aux voix cette demande d'autorisation de vente de véhicules communaux qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3) REMBOURSEMENT DES SINISTRES AUTOMOBILES MINEURS**

L'objet de ce rapport est de permettre le remboursement rapide des frais de l'administré, sans attendre le prochain Conseil Municipal, dans les cas de petits incidents de circulation sur les routes communales, pour lesquels le montant des réparations serait inférieur aux 500 € de la franchise d'assurance.

Nous avons eu le cas d'une administrée qui avait crevé le pneu de sa voiture durant les travaux de réfection de la rue du Mahogany à Beaufond en fin d'année 2020, et nous ne sommes pas à l'abri d'autres incidents de ce genre.

Le Conseil Municipal sera bien entendu informé de tous les éléments relatifs à tous les cas qui interviendraient dans le cadre de cette disposition.

Le Maire demande s'il y a des questions, et en l'absence de question met aux voix ce dossier qui est voté à l'unanimité.

### **4) ANNULATION DU TITRE DE 2017 POUR LE LOYER DE MADAME TANIA PATRICE**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

Ne pouvant plus honorer ses engagements financiers vis-à-vis de la ville, Madame Tania PATRICE avait pris la décision de remettre en 2017 le local qu'elle louait et qui est actuellement occupé par Monsieur Joé RENÉ CORAIL, l'orfèvre. Elle avait alors sollicité une exonération de sa dette vis-à-vis de la commune.

Cette demande d'annulation n'était cependant pas passée en Conseil Municipal, et ses loyers ne figurent donc pas sur les états des créances irrécouvrables émanant du Trésor. Elle s'est par conséquent vue réclamée ces sommes par la Direction des Finances Publiques du François.

Le maire demande s'il y a des questions sur ce point.

Monsieur MENIL souhaite avoir un complément d'informations sur le fait que la somme due ne figurait pas sur les états de créances irrécouvrables.

Le Maire explique qu'il y avait des demandes d'autres locataires pour lesquels les dettes ont été annulées, mais que son nom n'y figurait pas.

Après avoir été remercié par Monsieur MENIL, le Maire demande s'il y a d'autres questions, et à l'absence de questions met aux voix cette demande d'annulation de loyers qui est adoptée à l'unanimité des membres.

**5) CONVENTION PORTANT SUR LE PRELEVEMENT DES DEPENSES RELATIVES A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES DIFFERENTS SITES COMMUNAUX**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

La ville paie plus de 250 000 € d'électricité par an, et le paiement se fait maintenant par prélèvement.

EDF nous propose aujourd'hui une convention pour que le règlement se fasse automatiquement par prélèvement SEPA sur le compte de la commune, comme pour les administrés.

Il faut pour cela que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention, sachant que des mandats seront émis par la suite.

Le Maire demande s'il y a des questions sur cette convention, et en absence de questions, il met aux voix la signature de cette convention qui est votée à l'unanimité des membres.

**6) CCAS :**

- REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- CONVENTION AVEC L'ACISE INSERTION ET ENVIRONNEMENT RELATIVE A LA COLLECTE DE TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES USAGES EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

**REEMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après avoir excusé l'absence de Madame Carole BOULET sortie de l'hôpital ce jour, le Maire rappelle l'objet du rapport.

Madame Laurence LOPEZE a intégré récemment le Conseil Municipal. Mais avant cette intégration, elle avait déjà été portée comme personne extérieure pour le CCAS.

Maintenant qu'elle est élue, elle ne peut pas garder ce statut et le CCAS devra la remplacer en tant que personne extérieure.

Pour ce faire, Madame Bénédicte BARDOUX fait valoir sa démission au sein du CCAS.

Mais il faut d'une délibération du Conseil Municipal qui permette effectivement d'avoir les 8 administrateurs qui seront donc les personnes suivantes :

Mesdames : Carole BOULET, Stévine CELESTIN, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Nathalia GUILLOISS POMPIERE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA, Marthe ROUVEL, Laurence LOPEZE en lieu et place de Bénédicte BARDOUX,

Monsieur : Jean-Alphonse CLEMENT.

Le Maire demande s'il y a des questions ou objections, avant de mettre aux voix ce dossier qui est voté à l'unanimité des membres.

Madame LOPEZE est donc dorénavant membre de la municipalité au Conseil d'Administration du CCAS en lieu et place de Madame Bénédicte BARDOUX.

**CONVENTION AVEC L'ACISE INSERTION ET ENVIRONNEMENT RELATIVE A LA COLLECTE DE TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES USAGES EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE**

Le CCAS reçoit des vêtements de la population iléenne, mais aujourd'hui le stock est si important que la boutique sociale n'arrive pas à le liquider.

Les membres du CCAS pensent qu'il serait très intéressant que la ville signe cette convention qui permettrait à l'ACISE INSERTION ET ENVIRONNEMENT de récupérer ce linge parfois neuf qui arrive au centre.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce sujet.

Monsieur MENIL voudrait savoir comment est-ce que cela va se passer concrètement (mise en place de nouvelles bornes etc.).

Le Maire explique que ce sera comme dans les autres communes qui ont déjà signé cette convention. Des bornes seront installées dans la cour du CCAS. Elles auraient d'ailleurs déjà pu l'être depuis des années maintenant, mais la convention qui avait été signée ne l'avait pas été avec la bonne personne morale. Elle avait en effet été signée avec le CCAS et non la ville.

Mais le Maire signale qu'il existe malheureusement parfois des gestes d'incivilité vis-à-vis de ces bornes d'apport volontaire, et qu'il faudra veiller à ce que l'on n'y mette pas le feu.

En l'absence d'autres questions, le Maire met aux voix la signature de cette convention qui est adoptée à l'unanimité des membres.

Il est donc autorisé à signer ladite convention de partenariat avec l'ACISE INSERTION ET ENVIRONNEMENT pour la mise en place de ces points d'apport volontaire.

**7) REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES DE TROIS-IETS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

La ville veut réhabiliter certaines routes communales, et comme d'habitude elle cherche toujours à se faire financer au maximum par des subventions.

S'agissant de bitume, ces travaux de remise en état ne seront pas réalisés en régie municipale, mais par des entreprises extérieures.

Le coût total des travaux s'élève à 534 590,72 € et la ville demande à la CTM une aide à hauteur de 448 407 €.

Cependant, la CTM demande parfois à ce que la part communale soit d'au moins de 20%. Il se pourrait donc qu'on puisse être amené à revoir le taux de participation de la commune. Il s'agit donc pour l'instant de voter cette délibération qui nous permettrait de bénéficier d'une aide pour la réfection de la voirie.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite connaitre les routes qui seront concernées par cette réfection, particulièrement si, sauf erreur ou omission, certaines qui sont dites communales mais qui ne sont pas encore propriétés de la commune sont comprises dans ce projet.

Le maire répond qu'il tient à dire aux élus que la commune n'intervient que sur le domaine public. Et il y a deux façons de voir le domaine public.

Une route peut devenir publique dans la mesure où elle est utilisée par nombre d'administrés pour accéder à leur domicile.

Deuxièmement, lorsqu'un chemin est classé rural, il n'y a pas de problème de titre de propriété, c'est une propriété communale. Toute décision de désaffecter cette voie passera obligatoirement par une enquête publique.

Dans le cas présent, il s'agit de voiries en bitume qui sont donc déjà réalisées et qui vont être réhabilitées.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si l'enquête publique a été réalisée pour toutes ces voiries, parce qu'apparemment il y a encore des routes qui sont dites communales mais pour lesquelles les procédures qui leur permettraient de le devenir n'ont pas encore été réalisées. Elle aimerait donc savoir si c'est prévu dans cette opération.

Le Maire reconnaît qu'il y en a en effet, mais que comme le prévoit la loi, la ville intervient sur elles parce qu'elles sont publiques du simple fait qu'elles soient fréquentées par le public.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA en appelle au respect des procédures, qu'il s'agisse de voies publiques ou privées.

Le Maire explique alors faire le maximum pour que toutes ces voiries entrent dans l'escarcelle municipale, mais que la vie de la commune ne se résume pas à payer des géomètres dans ce but. Actuellement par exemple, des relevés sont faits sur la rue Neuve qui jusqu'à preuve du contraire est une voie communale.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA insiste pour connaitre la procédure qui permet de faire passer une route du domaine privé au domaine public.

Le Maire répond que la démarche est entreprise auprès de géomètres et cela fera tôt ou tard l'objet d'une inscription communale.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA remercie le Maire, et Monsieur SAINTE-ROSE demande si ces travaux seront réalisés en régie.

Le Maire rappelle avoir dit qu'il s'agit de bitume et que la régie ne fait pas de travaux en bitume. Monsieur SAINTE-ROSE explique ne pas avoir pas entendu cette information et remercie le Maire.

Ce dernier demande s'il y a d'autres questions sur cette demande de subvention, avant de mettre aux voix ce rapport qui est adopté à l'unanimité moins une abstention.

**8) DEMANDE DE CHARTE D'UTILISATION DES PLAGES ANSE MITAN ET ANSE MARETTE ET D'UNE CONVENTION DE GESTION DES DÉPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM) POUR CES DEUX PLAGES**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

Contrairement à ce qui est pour la plage de l'Anse à l'Ane, la commune n'est pas propriétaire des plages de l'Anse Mitan et de l'Anse Marette.

Nous avions des conventions d'occupation qui sont arrivées à terme et il s'agit maintenant de les relancer pour pouvoir gérer les dépendances du Domaine Public Maritime (DPM) de ces deux plages.

Le Maire invite Monsieur le DGS, qui suit ce dossier, à compléter la présentation.

Celui-ci explique avoir pris contact, pour élaborer ce dossier, avec les villes du Carbet et des Anses d'Arlet qui ont obtenu une convention de gestion de certaines dépendances du DPM.

Il souligne qu'il faut faire la distinction entre une convention de gestion et une concession, et rappelle qu'en outre-mer, il n'y a pas de concession de plage.

Dans la concession, il y a un vrai transfert total de la responsabilité sur la ville, alors que dans la convention de gestion la ville reste soumise au contrôle des services de l'État.

Nous avons cependant opté pour la convention de gestion parce que dans ce cadre, la ville dispose d'un certain nombre d'attributs qui lui permettront de délivrer des AOT, d'installer un certain nombre de structures provisoires pour favoriser le développement de la vie économique sur ces deux plages, et également de les sécuriser afin que tant les administrés que les touristes puissent les fréquenter en toute sérénité.

La Maire demande s'il y a des questions sur cette convention avec l'Etat qui permettrait à la commune de Trois-Îlets de gérer et d'aménager ces deux plages.

Monsieur SAINTE-ROSE avait cru comprendre que ces plages étaient déjà gérées par la ville dans la mesure où des locations sont faites sous l'autorité de la régie.

Le Maire explique que l'Anse à l'Ane ne pose aucun problème, puisque la commune est propriétaire de la plage. Par contre sur les plages de l'Anse Mitan et de

l'Anse Marette, il y a des installations qui font effectivement l'objet de conventions d'occupation avec la commune. La ville n'est donc actuellement pas en règle vis-à-vis de l'État et c'est ce que nous voulons mettre en place à nouveau. Il s'agit donc d'une régularisation, si on peut appeler ça ainsi.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions, et en l'absence de questions met aux voix ce dossier qui est voté à l'unanimité des membres.

#### **9) ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR BEAUROY GEORGES MARIE LUCIEN**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

Depuis plusieurs années, la ville fait des acquisitions de terrains avec l'ambition d'aménager la place du marché, communément appelée place Gabriel HAYOT.

Dans cette optique, la ville est déjà propriétaire de la partie sur laquelle se trouve aujourd'hui Monsieur Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS. Pour le terrain mitoyen qui ne mesure que 35 m<sup>2</sup>, le propriétaire Monsieur BEAUROY, qui très âgé et malade, nous demandait 20 000 €.

Suite à l'avis du Conseil Municipal, la ville lui a de nouveau signifié par courrier sa volonté d'acquérir cette parcelle mais pour 10 000 et non 20 000 €. Ce à quoi il a répondu 10 000 € pour le terrain et 5 000 € pour la bâtie.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter cette proposition de 15 000 €, car il pense que la ville doit maîtriser le foncier si elle veut aménager cette place comme il se doit.

Dans le cas contraire, on est parti pour des années, et si entre-temps ce monsieur venait à décéder, négocier avec ses fils ne sera pas chose facile.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE reçoit confirmation du Maire que cette acquisition entre dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble de la zone allant de l'espace situé derrière l'office du tourisme jusqu'à la bibliothèque et le bâtiment à côté, et demain l'hôpital. Il demande ensuite si la ville envisage d'y faire construire des logements sociaux (sur l'ensemble et non sur la parcelle en question).

Le Maire répond par la négative et demande s'il y a d'autres questions. Il met ensuite aux voix ce rapport qui est voté à l'unanimité des membres.

#### **10) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE ET REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE**

Pour ceux qui n'étaient pas arrivés en début de séance, le Maire rappelle que Madame ROUVEL a été désignée, par voie de vote, pour présenter le Compte

Administratif (CA), et présider le vote du Compte de Gestion (CG) et du Compte Administratif 2020.

**Compte Administratif 2020 de la ville**

Sur invitation du Maire et après avoir salué l'assemblée, Madame ROUVEL entame la présentation du Compte Administratif.

Elle rappelle que les résultats de l'exercice sont déterminés à partir des opérations de recettes et de dépenses effectuées sur l'exercice 2020, des opérations de recettes et de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2020, et de la reprise sur l'exercice 2020 du résultat de l'exercice précédent.

Pour 2020, les recettes s'élèvent à 14 015 563,97 € et les dépenses à 13 400 785,33 €, ce qui donne un excédent comptable propre à l'exercice qui s'élève à 614 778,64 €. Le résultat définitif s'obtiendra en intégrant les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2020.

**RESULTAT DE L'ANNEE 2020**  
**COMMUNE DE TROIS-ILETS**

<b>INTITULE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Réalisé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>			
<b>Recettes</b>	↑ 12 206 131.46	↓ 1 809 432.51	↓ 2 473 688.08		14 015 563.97		2 473 688.08
<b>Dépenses</b>	↑ 11 248 323.63	↓ 5 152 461.70	↓ 2 048 690.58		13 400 785.33		2 048 690.58
<b>Résultat propre de l'exercice</b>	957 807.83	-343 029.19			614 778.64		424 997.50
<b>Résultat antérieur</b>	511587.41	-1 005 680.24			-494 092.83		
<b>Résultat brut de clôture</b>	1 469 395.24	-1 348 709.43	424 997.50		120 685.81		424 997.50
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	1 469 395.24		-923 711.93				545 683.31

Madame ROUVEL procède ensuite à la description de l'ensemble de ces opérations et résultats figurant dans les tableaux suivants.

Remarques :

- Les Compte Administratif 2020 et Budget Primitif (BP) 2021 de la ville figurent dans un seul et même tableau, qui servira donc tant pour l'analyse du CA que celle du BP.
- Les élus ont reçu un document détaillé par article, mais Madame ROUVEL se limitera pour la section investissement à une présentation par chapitre. Le tableau présenté ci-après pour la section fonctionnement reprendra cette logique, sans tenir compte des sommations.

Présentation de la section de fonctionnement

La présentation et l'analyse de la section fonctionnement n'a fait l'objet d'aucune question.

**SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES**  
**COMMUNE DES TROIS-ILETS**  
**COMpte ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRIMITIF 2021**

LIBELLES	COMpte ADMINISTRATIF 2020			BUDGET PRIMITIF 2021		
	BP + DM	REALISATIONS	%	PROPOSITION	VOTE	
6419- Remboursement rémunérations	20 000,59	8 381,57	41,91	10 000,69	10 000,69	
TOTAL 013- ATTENUATION DE CHARGES	20 000,59	8 381,57	41,91	10 000,69	10 000,69	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL 70- PRODUITS SERVICES</b>	<b>199 000,00</b>	<b>132 979,27</b>	<b>66,82</b>	<b>202 800,00</b>	<b>202 800,00</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL 73- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>7 645 000,00</b>	<b>8 889 364,63</b>	<b>116,28</b>	<b>8 907 000,00</b>	<b>8 907 000,00</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL 74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>3 257 030,00</b>	<b>2 558 857,37</b>	<b>78,56</b>	<b>2 356 198,00</b>	<b>2 356 198,00</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL 75- AUTRES PRODUITS</b>	<b>60 750,00</b>	<b>63 052,70</b>	<b>103,79</b>	<b>70 750,00</b>	<b>70 750,00</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL 76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>110,65</b>				
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 100,00</b>	<b>3 099,46</b>	<b>281,77</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>042- OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>610 000,00</b>	<b>550 285,81</b>	<b>90,21</b>	<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 792 880,59</b>	<b>12 206 131,46</b>	<b>103,50</b>	<b>12 406 748,69</b>	<b>12 406 748,69</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>002- EXCEDENT REPORTÉ</b>	<b>511 587,41</b>			<b>284 240,31</b>	<b>284 240,31</b>	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 304 468,00</b>	<b>12 206 131,46</b>	<b>99,13</b>	<b>12 690 989,00</b>	<b>12 690 989,00</b>	

**SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**COMMUNE DES TROIS-ILETS**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRIMITIF 2021**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020			BUDGET PRIMITIF 2021		
LIBELLES	CREDITS OUVERTS BP + DM	REALISATIONS	%	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
011- CHARGES A CARACTERE GENERALE	3 818 640,59	3 814 909,50	99,90	3 936 641,10	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
012- Charges de personnel et frais assimilés	5 942 200,00	5 919 347,33	99,62	6 258 461,00	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
65- Autres charges de gestion courante	1 220 230,00	1 169 939,73	95,58	1 216 230,00	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
66- Charges financières	35 029,31	29 537,74	84,32	23 804,05	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
67- Charges exceptionnelles	137 500,00	131 250,46	95,45	76 500,00	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
023- Virement à la section d'investissement	967 529,23			1 002 168,22	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
08117- Dotations pour provisions	50 000,00	50 000,00		50 000,00	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
68111- Amortissements	133 338,87	133 338,87		127 184,63	
.....	.....	.....	.....	.....	.....
TOTAL GENERAL	12 304 468,00	11 248 323,63		12 690 989,00	

## Présentation de la section des investissements

### Dépenses d'investissement

Madame ROUVEL procède à la lecture des dépenses d'investissement. A l'issue de cette présentation, Monsieur SAINTE-ROSE demande, à propos des restes à réaliser, s'il s'agit de rubriques non encore mandatées, car si tel n'était pas le cas les montants mandatés ne devraient pas figurer dans ce poste.

Le Maire explique qu'au 31 décembre 2020 les restes à réaliser ne sont pas mandatés, et que les opérations qui l'auraient été à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 apparaîtraient quand même dans ce poste.

Monsieur SAINTE-ROSE explique avoir posé cette question parce qu'il pensait que les postes de dépenses bien avancés, tel que l'éclairage de la place des Amérindiens, avaient déjà été mandatés.

Le Maire répond que tant qu'on n'a pas réceptionné un chantier, on ne peut pas tout payer. On peut commencer à payer en réception, ce que l'on appelle réception avec réserve, et dans ce cas le solde sera porté en reste à réaliser en dépenses au 31 décembre.

En l'absence d'autres questions, il invite Madame ROUVEL à poursuivre avec les recettes en investissements.

### Recettes d'investissement

Madame ROUVEL fait lecture des postes de recettes d'investissement.

Suite à cette présentation, Monsieur SAINTE-ROSE fait remarquer que, comparativement aux dépenses, les restes à réaliser en recettes sont très peu développés et demande s'il s'agit du niveau de détails définitif.

Dans les échanges qui suivent entre eux, Madame ROUVEL et Monsieur SAINTE-ROSE ne peuvent visiblement pas se comprendre sur le sens de la question.

Ces échanges tournent autour des 2 473 000 € de restes à réaliser en subventions d'investissement, et Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il s'agit de titres émis.

Le Maire explique qu'aucun titre n'est émis pour les crédits ouverts, alors qu'ils le sont nécessairement en réalisation.

Si l'on prend l'exemple de la halte-garderie qui est terminée depuis longtemps, tant que la CTM n'aura pas versé à la ville les 215 000 € de subvention, aucun titre de recettes ne sera émis et cette somme figurera en reste à réaliser. C'est la même chose pour le pont de Glacy.

Monsieur SAINTE-ROSE reconnaît l'évidence de la réponse, mais demande si la ville a reçu des arrêtés pour tous ces restes à réaliser.

Le Maire le confirme puisqu'il est impossible de mettre dans un budget une somme, quelle qu'elle soit, pour laquelle on n'a pas reçu la notification du co-financeur. En conséquence, nous avons été notifiés d'une subvention pour toutes les sommes qui figurent dans le document, en restes à réaliser ou en crédits ouverts, à l'exception des amortissements bien sûr.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande, pour son information personnelle, si la construction du mur programmé entre Massabielle et Xavier est compris dedans.

Le Maire répond par la négative et précise qu'il s'agit des travaux d'« Aménagement de l'Impératrice Joséphine ». Un crédit de 449 000 € a été ouvert pour ce chantier, et une entreprise a été payée à hauteur de 21 573.32 € en 2020. La ville a revu tout le chantier et attend aujourd'hui l'ouverture des plis pour relancer les travaux. Ceux-ci figureront donc dans le budget 2021 et dans celui de 2022.

Le Maire demande ensuite s'il y a d'autres questions.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si le reste à réaliser de la construction de l'équipement multi activités correspond à des études.

Le Maire le confirme. La ville paie des études depuis 2019, mais on ne voit que la partie payée en 2020, car il n'y a pas de cumul en comptabilité publique.

Ci-après les tableaux relatifs au CA 2020 et au BP 2021 de la ville, ainsi qu'au CG.

**COMpte ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRIMITIF 2021**  
**SECTION INVESTISSEMENT**

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF 2020			BUDGET PRIMITIF 2021			COMPTE ADMINISTRATIF 2020			RECETTES			BUDGET PRIMITIF 2021
	C. OUVERTS BP + DM	REALISATIONS	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE			
165- Annulation tire caution	165,00	462,00				165,00		462,00					
040- OPERATION D'ORDRE (travaux en régie)	610 000,00	550 285,81	0,00	850 000,00	850 000,00								
040- Amortissement						0,00			133 338,87	0,00	127 184,63	127 184,63	
041- Opération d'ordre	10 233,00	10 232,79			11 336,00		10 233,00	10 232,79			11 336,00	11 336,00	
1641- EMPRUNT	164 547,13	164 057,12			165 192,66						0,00		
2763B- CREANCES AUTRES ET'S PUBLICS	70 000,00		70 000,00			140 000,00						0,00	
10- HALTE GARDERIE						0,00			215 100,00		1 866,28	215 100,00	
10C- Réalisation plate-forme / installations toilettes	33 800,00	33 743,50	0,00			0,00						0,00	
104- RESERVE FONCIERE	50 000,00	1 809,54	48 190,46		40 000,00	88 190,46						0,00	
101- INSTALLATION VOIRIE (adressage des voies)	5 000,00	0,00	3 477,43		30 000,00	33 477,43						0,00	
11- ELECTRIFICATION RURALE	10 000,00	9 131,70	0,00		10 000,00		10 000,00					0,00	
113- ETUDE ET RECHERCHE	24 329,71	8 246,00	4 326,71		10 000,00	14 326,71						0,00	
122- ACQUISITION MATERIELS DIVERS	38 472,71	21 920,28	16 177,05		45 130,70	61 307,75						0,00	
135- MAT. MOBILIERS ADMINISTRATIFS	27 800,75	5 247,27	6 223,57		12 800,63	19 024,20						0,00	
147- STADE MUNICIPAL						0,00						0,00	
151- MODERNISATION ROUTES	195 352,14	104 448,33	87 546,30	261 000,00	261 000,00	348 546,30				448 407,00	448 407,00		
158- ASSAINISSEMENT EAUX USEES	7 428,00	0,00				0,00						0,00	
198- STADE ANSE A L'ANE		2 600,00				0,00						0,00	
216- REPARATION BATIMENTS CNAUX	14 052,00	11 353,91	1 926,36		15 000,00	16 926,36						0,00	
25- REALISATION ACCUEIL NAVETTES PAQUEBOT CROISIERE					70 395,00					58 392,00		58 392,00	
26- REFECTTION VOIE COMMUNALE LOT. GALICE					416 778,00		416 778,00					307 302,00	
28- RECONSTITUTION CANAL MAGAZIN ZELINE					170 660,00		170 660,00					141 000,00	
27- Mise en place video protection voie Publique / Marina					72 278,00		72 278,00					36 139,00	
31- AMENAGEMENT ZONE VATABLE		37 272,00				37 272,00						0,00	
32- CONSTRUCTION PLATEAU SCOLAIRE						264 027,00						243 342,00	
33- Aménagement espace touristique Pte du bout / arce mitan						74 000,00						0,00	
35- REALISATION LOCAL AVITALL- PRODUITS PECHÉ						12 000,00						0,00	
45- BATIMENTS SCOLAIRES	24 811,88	13 649,12	8 190,78			10 000,00			18 190,78		0,00	0,00	
50- MAISON POUR TOUS ANSE A L'ANE	5 597,72								0,00			0,00	
65- AMENAGEMENT CENTRE BOURG	57 223,57	0,00			46 023,57		50 000,00		96 023,57			0,00	

COMPTES FINANCIERS						
DEPENSES			RECETTES			
COMPTES ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021		COMPTES ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021
LIBELLES	C. OUVRIERS BP + DM	REALISATIONS	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	CREDITS OUVERTS
						REALISATIONS
					RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES
66- CONSTRUCT' ATELIER TECHNIQUE	653 136,98	477 457,92	180 679,06	280 000,00	460 679,06	706 828,17
77- REFECTON RUE DU BOUGAINVILLIERS	500 818,87	344 879,20	164 839,87	30 000,00	194 039,87	484 377,75
80- EXTENSION ETAT CIVIL	19 035,05		19 035,05		19 035,05	0,00
83- CONSTRUCTION EQUIPEMENT MULTICACTIVITE	141 780,87	53 070,71	88 980,16	500 000,00	588 980,16	45 943,00
84- MISE EN ETAT DES HYDRANTS	34 944,15	24 844,15	0,00	25 000,00		413 454,22
85- AMENAG. PLACE AMERINDIENNE / FONTAINE	38 372,15	30 580,30	1 143,36			45 387,22
86- AMENAGEMENT EQUIPEMENT SPORTIF / FITNESS	69 288,00	46 630,30	6 148,84	15 300,00	21 448,84	0,00
<b>TOTAL à reporter</b>	<b>2 861 051,29</b>	<b>1 912 159,93</b>	<b>789 983 159,93</b>	<b>3 510 886,99</b>	<b>4 300 892,87</b>	<b>1 416 752,95</b>
						<b>1 786 856,85</b>
						<b>3 203 289,80</b>

REFERENCES

卷之三

LABELLES	C. OUVERTS BP + DM	REALISATIONS	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
<b>Report</b>										
87- Pont / Enrochement Barge Gacy	2 861 051,29	1 912 158,93	789 983,68	3 510 858,98	4 300 892,87	1 799 107,21	402 984,21	1 416 732,95	1 786 556,85	3 203 289,80
88- Aménagement Avenue Impératrice Joséphine	449 096,32	21 573,82	427 525,50			68 372,00		68 372,00		68 372,00
92- Installation ombrères solaires	172 000,00		172 000,00			172 000,00	112 432,00			425 000,00
94- Aménagement carrefour Clifton	5 000,00				0,00					1112 432,00
95- SIGNALITIQUE TOURISTIQUE	452 237,15	3 255,00	448 982,15		448 982,15	233 123,00		218 868,33	107 789,92	326 468,25
96- Aménagement Centre Bourg / opération témoin	11 200,00	11 200,00			0,00					0,00
97- Eclairage solaire Rond-point COLF / La Pointe	204 656,00	154 422,95	10 233,05		10 233,05	150 914,00		45 273,92	105 840,08	105 840,08
98- Installation éclairage intelligent stade municipal	155 840,00	0,00	155 840,00		90 000,00	245 840,00	129 663,00	24 000,00	103 826,72	1 867,00
99- Aménagement carrefour Anse Milan / Anse A l'ane	53 986,00	8 850,00	44 116,00		44 116,00		22 986,00			105 893,72
102- Installation clôture PRESBYTERE					39 908,00	39 908,00				22 986,00
10222- FCTVA					0,00		260 000,00	318 074,00		300 000,00
10228- Taxe d'aménagement					0,00		100 000,00	115 985,57		110 000,00
1342- Amendes de police					0,00		40 000,00	75 932,68		60 000,00
1348- Autres fonds					0,00		233 979,08			11 000,00
1688- Excédent reporté					0,00		827 592,13	827 592,13		1 185 54,83
021- Virement de la section de fonctionnement					0,00		867 529,23		1 002 168,22	1 002 168,22
<b>DEFICIT</b>					<b>1 348 708,43</b>	<b>1 348 708,43</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 370 730,00</b>	<b>2 162 461,70</b>	<b>2 048 690,58</b>	<b>4 989 514,42</b>	<b>7 038 205,00</b>	<b>6 370 730,00</b>	<b>1 809 432,51</b>	<b>2 473 688,08</b>	<b>4 564 516,92</b>	<b>7 038 205,00</b>

Nouvelles opérations

## Virements

Affectation résultat 2020

## Réultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes des services non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
I – Budget principal					
Investissement	-1 005 680.24	827 592.13	<b>-343 029.19</b>		<b>-1 348 709.43</b>
Fonctionnement	1 339 179.54	827 592.13	<b>957 807.83</b>		<b>1 469 395.24</b>
<b>Total I</b>	<b>333 499.30</b>	<b>614 778.64</b>	<b>614 778.64</b>		<b>120 685.81</b>
II- Budget des services à caractère administratif					
<b>Total II</b>					
III- Budget des services à caractère industriel et commercial					
20310 – Régie autonome portuaire					
Investissement	187 229.72			-180 636.51	6 663.21
Fonctionnement	36 867.41	36 867.41		54 587.68	54 587.68
<b>Sous-total</b>	<b>224 167.13</b>	<b>36 867.41</b>		<b>-126 048.83</b>	<b>61 250.89</b>
<b>Total III</b>	<b>224 167.13</b>	<b>36 867.41</b>		<b>-126 048.83</b>	<b>61 250.89</b>
<b>Total I + II + III</b>	<b>557 666.43</b>	<b>864 459.54</b>	<b>488 729.81</b>		<b>181 936.70</b>

Une fois terminé l'examen du CA de la ville, le Maire invite Madame ROUVEL à présenter celui de la marina.

### Compte administratif 2020 de la Marina

Madame ROUVEL rappelle que les résultats sont déterminés à partir des opérations de recettes et dépenses effectuées sur l'exercice 2020, des opérations de recettes et de dépenses à réaliser au 31 décembre 2020, et de la reprise sur l'exercice du résultat de l'exercice précédent.

Les opérations réalisées en recettes à hauteur de 868 459,49 € et en dépenses pour un montant de 755 782,09 € font ressortir un excédent comptable de 112 677,31 €.

### **RAPPORT COMpte ADMINISTRATIF 2020 PORT DE PLAISANCE**

Intitulés	Dépenses	Recettes	Total
	Réalisé	Réalisé	Réalisé
<b>Réalisations de l'exercice</b>			
Exploitation	402 081.45	456 669.13	54 587.68
Investissement	276 577.31	95 940.80	-180 636.51
<b>Report de l'exercice n-1</b>			
Report excédent recettes d'investissement n-1		187 299.72	
<b>Restes à réaliser à reporter</b>			
	Exploitation	Investissement	
Restes à réaliser	77 123.33	128 549.75	
<b>Résultat cumulé</b>			
	Exploitation	Investissement	
Résultat de clôture net cumulé	54 587.68	58 089.63	112 677.31
<b>Total cumulé</b>			
<b>Total</b>	755 782.09	868 459.40	

Excédent net d'exploitation : 54 587.68 €

Excédent net d'investissement : 58 089.63 €

Le résultat de l'exercice net cumulé est de 112 677.31 €

Après l'examen des éléments constitutifs du CA par Madame ROUVEL, le Maire note que l'analyse est beaucoup plus simple pour la marina en raison du nombre plus limité des opérations.

En fonctionnement, les chiffres sont restés relativement stables par rapport à l'exercice précédent, soit un peu plus de 400 000 €.

Par contre, le changement des bornes d'eau et d'électricité a constitué un investissement de plus de 276 000 €, somme payée en partie en 2020, les restes à réaliser devant être soldés en 2021.

La marina se retrouve donc avec un excédent net d'exploitation de 54 578,68 € et un excédent net d'investissement de 58 089,63 €, ce correspond bien à l'excédent comptable de 112 677,31 €.

En l'absence de question sur la marina, le Maire demande s'il y a des questions à l'ordonnateur qu'il est, avant qu'il ne se retire pour le vote des CA et des CG de la ville et de la marina.

Le CG est le document qui comporte des éléments surlignés en jaune qui a été adressé à tous les élus. Son vote attestera qu'il a bien été présenté aux membres de l'assemblée.

### Vote des Comptes de Gestion 2020

Une fois l'ordonnateur sorti de la salle, Madame ROUVEL procède à la présentation et au vote des résultats des comptes de gestion.

#### Vote du Compte de gestion de la ville

Celui-ci fait ressortir en 2020 :

- Un résultat en investissement de -343 029,24 €, un résultat en fonctionnement de 957 807,83 €, soit un total de 614 778,64 €.
- Un résultat de clôture de l'exercice de -1 348 709,43 € en investissement, 1 469 395,24 € en fonctionnement, soit un total de 120 685,81 €.

Madame ROUVEL met ensuite aux voix le Compte de Gestion de la ville de Trois-Ilets qui est adopté à la majorité -4 abstentions.

#### Vote du Compte de gestion de la marina

Celui-ci fait ressortir en 2020 :

- Un résultat de -180 636,51 € en investissement, 54 587,68 € en fonctionnement soit un total de -126 048,83 €.
- Un résultat de clôture 6 663,21 € en investissement, 54 187,68 € en fonctionnement, soit un total de 61 250,89 €.

Elle soumet ensuite aux voix le Compte de Gestion de la marina qui est adopté à l'unanimité.

## Vote des Comptes Administratifs 2020

Les Comptes Administratifs ayant déjà été présentés par l'ordonnateur, Madame ROUVEL les soumet aux voix.

Le CA de la ville est adopté à la majorité – 4 abstentions et celui de la marina à l'unanimité.

Madame ROUVEL remercie l'assemblée et rappelle l'ordonnateur.

Le Maire revient dans l'assemblée, et après avoir pris connaissance des résultats, remercie les élus pour leur vote, avant de poursuivre l'examen des points à l'ordre du jour.

### Affectation du résultat

Dans le cadre de la préparation du budget, le Maire doit faire une proposition d'affectation du résultat.

Pour permettre la couverture des déficits d'investissement, il propose d'affecter le résultat de 1 469 395,24 € de la manière suivante : un virement à la section investissement de 1 185 154,93 € et un excédent reporté de 284 240,31 € à la section fonctionnement.

Il demande s'il y a des questions puis met aux voix sa proposition d'affectation du résultat qui est votée à la majorité -4 abstentions.

Pour ce qui est de la marina, le Maire propose de mettre en réserves d'investissement les 54 000 € d'excédent, proposition qui est votée à l'unanimité.

### Taux d'imposition

Dans la même optique, les taux d'imposition, qui n'ont pas changé depuis 2014, doivent aussi être votés.

Le Maire propose de ne pas les modifier.

Certaines catégories de personnes ne paient plus de taxe d'habitation en 2021. D'autres continueront à la payer mais bénéficieront d'un abattement de 30 %. Et les propriétaires de logements vacants ou de résidences secondaires continueront à payer la taxe d'habitation sur logements vacants et sur résidences secondaires en 2021.

La loi de finances prévoit aussi que le taux de la taxe foncière départementale est affecté à la commune. Ce qui veut dire que le taux de cette dernière passera à 41,26 %, soit les 21,77% initiaux du taux communal auxquels s'ajoutent les 19,49% du département. C'est ce taux que la ville doit voter.

Le taux de la taxe foncière non bâtie reste toujours à 17,39 %.

Il ne restera donc aux municipalités que deux taux sur lesquels ils pourront agir, mais ce pas avant 2023.

Cependant la différence entre la taxe d'habitation qui était à 10,08% et le taux de la taxe foncière départementale (19,49%), soit la somme de 1 122 043 €, ne profitera pas à la commune qui devra la rembourser à l'Etat.

Monsieur SAINTE-ROSE, rejoint dans un second temps par Monsieur MENIL, demande un complément d'informations sur cette question.

Le Maire explique que Monsieur MACRON a supprimé la taxe d'habitation, avec toutes les modalités expliquées précédemment, et à titre de compensation il a donné aux communes la taxe foncière 2017 des départements qui était au taux de 19,49%.

Les départements (par conséquent la CTM) recevront en compensation de leur côté une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, la TVA, qui était jusque-là exclusivement encaissée par l'Etat.

Les communes doivent donc cumuler le taux communal (21,77%) et le taux départemental de la taxe d'habitation (19,49%), ce qui donne un taux de 41,26% que les communes doivent voter.

Cependant, étant donné que le taux de notre taxe d'habitation était à 10,08%, l'Etat récupère l'excédent de 1 122 043 € qui va en découler.

Il n'y a pas d'augmentation de taux, mais juste le basculement de la taxe départementale et la suppression de la taxe d'habitation, sachant comme on l'a déjà rappelé, que certains continueront encore à payer cette taxe jusqu'en 2022.

Le Maire propose donc de préparer le budget sur la base de maintien des taux, que nous imposent de toutes les façons la loi fiscale 2020.

Il met ensuite aux voix cette proposition qui est votée à l'unanimité.

L'affectation du résultat et les taux ayant été votés, Madame ROUVEL peut donc présenter le budget de la ville.

Il laisse la parole à Madame ROUVEL pour la présentation des budgets de la ville et de la marina.

### Budget 2021 de la ville

Madame ROUVEL fait lecture des chapitres et articles du budget.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le Maire rappelle que, de manière générale, pour faire le budget de fonctionnement en N nous repartons de ce qui a été réalisé en N-1.

Les frais de personnel, le poste le plus important représente 56 % quasiment des recettes réelles de la commune.

Les recettes se sont stabilisées depuis 2017. Elles ne comportent pas de grands chapitres. On note les 3 millions d'impôts payés par les contribuables, les 4 millions d'octroi de mer et les 2 356 000 de DGF. Le reste provient du casino.

## Section des investissements

Le total proposé en dépenses d'investissement est de 7 038 205 € compte tenu de la reprise du déficit de 1 348 709 €, des restes à réaliser et des propositions nouvelles.

Le Maire apporte quelques précisions sur certaines opérations.

Dans les propositions nouvelles :

- Les 264 000 € de la construction du plateau scolaire correspondent à des frais d'études,
- La construction de l'équipement multi-activités pourra peut-être commencer,
- La clôture du presbytère est conditionnée à la rétrocession du terrain par l'archevêché.

Concernant les opérations réalisées en régie :

- La construction du mur de l'Ecole Ilet Sixtain est déjà commencée,
- Pas de problème pour les travaux de Beaufond, beaucoup de photos sont déjà prises,
- Le parking RD7 est celui qui est à tort communément appelé parking NICANOR,
- La reprise des ouvrages hydrauliques à la Ferme, parce que nous avons fréquemment des embâcles,
- La clôture et les aménagements des abords des Services techniques n'étaient pas compris dans le marché,
- L'éclairage public transition énergétique vers le LED n'a rien à voir avec le changement des lampes incandescentes en LED. Nous ajoutons au fur et à mesure de l'éclairage LED avec notre équipe technique.
- L'écart entre le réalisé en 2020 et les prévisions 2021 s'explique par la crise sanitaire, où tout le monde n'a pas travaillé durant le confinement.

Le Maire tient à dire avoir eu des remerciements et félicitations de la population, même de personnes dont il sait qu'ils ne mettront jamais un bulletin à son nom dans l'urne.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si la réalisation des entrées des particuliers à l'occasion des réfections de routes est aussi budgétisée.

Le Maire confirme que lors de travaux, que ce soit sur les routes communales ou à proximité des départementales ou des régionales, la ville réalise toujours 3m d'entrée pour quel que soit la personne. Parfois elle fait même plus que ce qu'elle ne le devrait, et il met au défi quiconque de prouver le contraire.

Monsieur MENIL demande si les 3 m sont une obligation, puis si les 120 000 € de la ligne Divers correspondent à une somme de petits travaux.

Le Maire répond que les 3m résultent d'une option prise par la ville depuis des années, et qu'effectivement la régie est amenée à faire plein de petits travaux.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN REGIE**

REALISATIONS 2020		PREVISIONS 2021	
<b>Prévisions budget primitif : 610 000.00 €</b>		<b>Prévisions BP 2021 : 850 000.00 €</b>	
Route Pointe Desgrottes	172 434.50	Rues neuves et Haute Taille	150 000.00
Route Beaufond	52 764.08	Route Beaufond –	225 000.00€
Rue Neuve	7 315.64	Elargissement voie + réfection	
Route Glacy	1 488.23	Parking RD7	45 000.00
Route Ma thomas	10 311.38	Route La ferme (reprise des ouvrages hydrauliques)	75 000.00
Route La Ferme	34 047.54		
Route Papias	3 495.48	Divers	120 000.00
Route La Plaine	33 170.72	Total routes	615 000.00
Route Villéa	5 432.98		
Route Anse Mitan	9 700.17	Travaux écoles	75 000.00
Route Anse à l'Ane	32 210.01		
Bourg (diverses)	33 410.99	Réfection bâtiments communaux	55 000.00
Rue des Pêcheurs	38 406.92		
Route Passe Montemps	4 691.65	Clôture / aménagement abords	60 000.00
Route La Pointe	14 215.64	Nouveaux bâtiments S. Techniques	
<b>Total routes</b>	<b>460 095.93</b>	Eclairage public transition énergétique vers le LED	45 000.00
Travaux bâtiments scolaires	90 189.98		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>550 285.81</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>850 000.00</b>

En l'absence de questions, le Maire invite Madame ROUVEL à présenter le budget de la marina.

Budget 2021 de la Marina

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 460 700 € pour la section d'exploitation et à la somme de 220 900 € pour la section d'investissement.

Par rapport à l'exercice précédent, la section d'exploitation augmente de 2,60 % et la section investissement diminue de 6,53 %.

Au total le budget primitif de l'exercice 2021 reste globalement stable par rapport au budget de 2020 avec une légère diminution de 3 762 €, soit - 0,55 %.

Madame ROUVEL passe ensuite en revue les éléments constitutifs du budget.

## RAPPORT BUDGET ANNEXE 2021 PORT DE PLAISANCE

	Budget Primitif 2021	BP 2020 + DM	Evolution 2020/2021	
			Montant	Pourcentage
Exploitation	460 700,00 €	449 040,00 €	11 660,00 €	2,60%
Investissement	220 900,00 €	236 322,00 €	-15 422,00 €	-6,53%
Total	681 600,00 €	685 362,00 €	-3 762,00 €	-0,55%

### SECTION D'EXPLOITATION

#### RECETTES D'EXPLOITATION

##### Section d'exploitation – Détail des recettes

Section d'exploitation - Détail des recettes				
Chapitre	Libellé	Budget précédent + DM	Propositions nouvelles BP 2021	Evolution des dépenses de 2020/2021
0 13	Atténuation des charges	0,00	0,00	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	27 720,00	33 000,00	19,05%
75	Autres produits de gestion courante	421 320,00	427 700,00	1,51%
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>449 040,00</b>	<b>460 700,00</b>	<b>2,60%</b>
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>449 040,00</b>	<b>460 700,00</b>	<b>2,60%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>449 040,00</b>	<b>460 700,00</b>	<b>2,60%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>460 700,00</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

### Section d'exploitation – Détail des dépenses

Section d'exploitation - Détail des dépenses				
Chapitre	Libellé	Budget précédent + DM	Propositions Budget Annexe 2021	Evolution des dépenses de 2020/2021
0 11	Charges à caractère général	125 165,00	117 900,00	-5,80%
0 12	Charges de personnel, frais assimilés	310 700,00	310 700,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	520,00	500,00	-3,85%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>436 385,00</b>	<b>429 100,00</b>	<b>-1,67%</b>
67	Charges exceptionnelles	500,13	500,64	0,10%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>436 885,13</b>	<b>429 600,64</b>	<b>-1,67%</b>
0 23	Virement à la section d'investissement	8 154,87	6 799,36	-16,62%
0 42	Opérat° ordre transfert entre sections	4 000,00	24 300,00	507,50%
<b>TOTAL</b>		<b>449 040,00</b>	<b>460 700,00</b>	<b>2,60%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 220 900 € et se décomposent comme suit :

Section d'investissement - Détail des recettes	
Réserves	54 587,68
Virement de la section d'exploitation	6 799,36
Opération ordre transfert entre sections	24 300,00
Restes à réaliser n-1	128 549,75
Solde d'exécution positif reporté	6 663,21
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>220 900,00</b>

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 220 900 €. Elles se décomposent comme suit :**

<b>Section d'investissement - Détail des dépenses</b>	
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>17 000,00</b>
Frais d'études	9 000,00
Concessions et droits assimilés	8 000,00
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>126 776,67</b>
Autres constructions	119 665,73
Installations complexes spécialisées	5 710,00
Mobilier	320,94
Autres immobilisations corporelles	1 080,00
<b>Restes à réaliser n-1</b>	<b>77 123,33</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>220 900,00</b>

Le Maire fait le constat que les chiffres restent pratiquement identiques à ceux de l'année précédente, même si la ville prévoit un manque à gagner d'environ 20 000 € de loyers dans la mesure où le Conseil portuaire a pris la décision d'exonérer de 2 mois de loyers les entreprises localisées à la marina en raison de l'impact du covid 2020.

### **Recettes et dépenses d'investissement**

Pour ce qui est de la section investissement :

- les frais sont destinés à solder la facture du bureau qui a réalisé les études pour la mise en place des nouvelles bornes,
- les concessions et droits assimilés sont prévus pour améliorer le site Internet de la marina.
- les autres constructions correspondent au solde du paiement des bornes,
- les installations complexes spécialisées représentent l'installation d'un portail automatique à proximité de la navette maritime dans le but de mettre fin à un problème de vols sur les bateaux,
- et les restes à réaliser correspondent au solde des deux entreprises qui ont travaillé pour la mise en place des bornes, à savoir Alizelec et Somatras.

Il est également prévu en 2021 de remplacer un ponton en bois par un autre en aluminium pour un cout de 250 000 €. Ce dossier sera présenté en conseil municipal lorsque les études seront réalisées et que le dossier Loi sur l'Eau sera conclu pour permettre d'obtenir des subventions. Cela viendra en Décision Modificative.

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions avant de mettre aux voix les budgets.

Celui de la commune qui se monte cette année à 19 729 194 €, répartis entre fonctionnement pour 12 690 989 € et en investissement pour 7 038 205 €, est voté à la majorité -4 abstentions.

Et celui de la marina, qui est de 681 600 € répartis en 460 700 € de fonctionnement et 220 900 € d'investissement est voté à l'unanimité des membres.

Le Maire remercie Madame ROUVEL, et vérifie que les élus aient bien signé les Comptes Administratifs et Budgets afin d'assurer la transmission des documents à la Sous-préfecture dans les 15 jours.

## **11) MODALITES DE REALISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES DANS LA COLLECTIVITE**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

On ne décide pas seul de faire des heures supplémentaires ou complémentaires dans la collectivité. Cela ne peut venir que l'autorité territoriale.

Il y a plusieurs façons de les indemniser.

Les heures supplémentaires font l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur d'une durée égale aux heures supplémentaires effectuées, ou sous la forme d'indemnités.

Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à repos compensateur et à indemnité, c'est-à-dire qu'on ne peut pas donner du repos et payer en même temps. C'est bien encadré par la loi.

L'accomplissement d'heures supplémentaires peut donner lieu au versement d'indemnités Horaires pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires et agents non titulaires de catégorie B et C.

Les heures supplémentaires font l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos d'une durée égale aux heures effectuées en supplément.

La collectivité peut décider de majorer le temps de repos compensateur de 100 % pour toute heure supplémentaire effectuée de nuit, et de deux tiers pour celle effectuée un dimanche ou un jour férié.

C'est ce qui se passe entre 22 heures et sept heures du matin. C'est très rare chez nous, essentiellement lors de la fête patronale.

Nous avons des agents, tels que les policiers municipaux, qui effectuent des heures supplémentaires et qui sont compensés.

Ce rapport a dû d'abord passer en Comité Technique qui a donné un avis favorable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été transmis tardivement aux élus.

Il faut maintenant d'un vote du Conseil municipal qui permette leur organisation et leur paiement. C'est un dossier qui est voté à chaque mandature.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix ce dossier qui est voté à l'unanimité des membres.

## **12) DETERMINATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Le Maire rappelle l'objet du rapport

La règlementation impose aux maires l'établissement de Lignes Directrices de Gestion (LDG). Celles-ci ont déjà été votées dans la collectivité.

Et dans le cadre de ces LDG, le conseil municipal doit déterminer le taux d'avancement de grade, c'est-à-dire déterminer parmi les agents « promouvables », le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade considéré.

Un certain nombre d'agents pourra donc avancer en grade, mais cela relèvera de la volonté discrétionnaire du Maire, même si le taux est à 100 %.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur MENIL souhaite connaître la signification du taux à voter, et savoir s'il s'agit plus d'une question budgétaire.

Le Maire explique que ce taux représente la proportion de ceux qui pourraient avancer en grade, et qu'il y a toujours une question budgétaire derrière.

La commission du personnel propose le taux de 100%, et celui-ci a reçu l'avis favorable des membres du Comité Technique.

En l'absence d'autres questions, il met aux voix le taux d'avancement de grade de 100% qui est voté à l'unanimité des membres.

## **13) QUESTIONS DIVERSES**

### Programme Petites Villes de Demain

Le Maire a été contraint de mettre en urgence ce dossier à l'ordre du jour, parce que celui-ci est arrivé tardivement et devait être transmis à la préfecture avant le 13 avril prochain.

L'Espace Sud a en effet voté, lors de son dernier conseil, son adhésion avec six de ses communes au Programme « Petites Villes de Demain », nouveau dispositif de redynamisation des centres bourg porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ENACT). Les six communes retenues sont les suivantes : Saint Esprit, Sainte-Luce, Rivière Pilote, Anses d'Arlet, Vauclin et Trois-Ilets.

Dans ce cadre, un chef de projet sera embauché par l'Espace Sud. Il travaillera avec l'administration municipale et les élus pour mener des actions d'aménagement du centre bourg particulièrement.

On espère donc pouvoir bénéficier d'un fonds d'Etat, d'emprunt de l'AFD à taux bénéfique dans le cadre de ce projet.

Le Maire rappelle que la convention d'adhésion, arrivée ici tardivement, devait être signée avant le 13 avril, et demande s'il y a des questions sur ce dossier.

Monsieur JUBENOT demande au Maire s'il a déjà réfléchi aux différents projets qu'il pourrait mettre en place.

Le Maire répond par la négative. Il pense qu'aucune commune n'y a encore réfléchi puisque c'est passé par l'Espace Sud. Cela doit être la même chose pour les communes de France puisqu'il s'agit d'un dispositif tout à fait nouveau.

Un agent de la Préfecture sera certainement chargé de coordonner les trois EPCI et les communes retenues afin de présenter des projets. Il est quasiment sûr que ce sera sous forme d'appel à projets comme cela se passe aujourd'hui, par l'intermédiaire de l'ADEME et autres organismes.

Monsieur MENIL demande si ce seront les représentants de la commune qui assureront le relais pour les projets ?

Le Maire répond par la négative et explique que deux ou trois chargés de mission, dont un pour les Trois-Ilets et les Anses d'Arlet, seront embauchés par l'Espace Sud, et leur salaire sera financé par l'Etat. Et c'est à ce moment que l'on verra comment est-ce que cela va fonctionner. On ne sait pas comment cela va fonctionner et on entend les mêmes critiques en France.

Etant donné que c'était l'argent à prendre, aucun élu de l'Espace Sud n'a voté contre.

On parle de l'AFD. Qui dit AFD dit banque. Cela veut dire que si vous devez réaliser un investissement, vous vous adressez à l'AFD qui vous donnera 10 000 € de sa contribution et les 90 000 € dont vous avez besoin, vous devrez les emprunter. C'est quasiment sûr que ce sera quelque chose de ce genre.

Monsieur le DGS ajoute que cela se situe dans un temps de précampagne des présidentielles, comme le vote des détenus. Alors que nous avons de prochaines élections pour notre Collectivité Territoriale, une loi est sortie pour permettre aux détenus de voter à la présidentielle par correspondance avec un bureau de vote dans les prisons. Donc tout cela c'est du rêve.

Le Maire précise qu'une visioconférence se tiendra le mardi 13 avril avec la Préfecture, l'Espace Sud et tout un ensemble d'organismes. C'est la raison pour laquelle il fallait délibérer avant le 13 avril.

Il pense qu'il faut aller chercher cet argent, et que ce projet, s'il se met en place, est une bonne chose tant pour la ville que pour les chargés de mission, même s'il s'agit de contrats à durée déterminée.

En l'absence d'autres questions, le Maire met aux voix l'engagement de la ville au Programme des Petites Villes de Demain, et l'autorisation qui lui est faite de signer cette convention avec l'État et l'Espace Sud. Le projet est voté à l'unanimité.

#### Questions posées par Monsieur SAINTE-ROSE

Monsieur SAINTE-ROSE a émis, par mail la veille, le souhait d'être informé sur les deux points suivants :

- le litige avec Monsieur Jérôme PADRA
- le problème d'assainissement des locaux sur la berge du marigot.

#### Litige avec Monsieur PADRA sur la construction du mur

Alors que le Maire commençait à s'exprimer, il a été interrompu par Monsieur Serge PAIN qui a souhaité vivement s'exprimer.

L'intervention de ce dernier est la suivante :

Je vous lis le texte d'un journaliste de Facebook qui s'appelle Jérôme PADRA, pour vous expliquer que je partirai à partir du moment où vous commencerez à parler de lui.

« Serge PAIN, tu as dit à un jeune que si tu étais maire tu allais faire plus que cela. Il faut me dire cela en face que je ne suis personne aux Trois-Ilets. Donc le Maire des Trois-Ilets est un menteur spolié, mais toi, tu sors les poubelles pour lui. Politiquement « Ou sé an malprop ». Vous avez voulu m'acheter Nadia et moi pour revenir sur la liste en 2020. Honte à vous ! « Ou sé an chien habiyé an moun » comme dit CONCONNE ».

En qualité de chien, de malpropre et de poubelle, je ne veux pas entendre parler de ce monsieur-là. D'autant plus qu'en conseil municipal, vous êtes tous témoin, il faisait partie de la majorité, je lui ai dit qu'il n'avait pas droit à la parole, notamment qu'en Commission Culture, il a brillé par son absence. Il n'a fait aucune proposition, il était toujours absent de la Commission Culture.

Donc je réaffirme ce que je dis. Ça peut être posté sur Facebook, partout. Je ne veux pas entendre parler de l'homme. Faites votre machin ensemble.

Fin d'intervention.

Après avoir remercié M. Serge PAIN qui a quitté l'assemblée, le Maire affirme que la ville de Trois-Ilets n'a pas de litige avec Monsieur PADRA pour la construction du mur.

Il a déjà expliqué ici que la commune n'est jamais, jamais, intervenue pour aucune excavation de terrain ou de quoi que ce soit. C'est une affaire totalement privée. La ville a seulement fait réaliser par un bureau d'étude l'estimation du montant des travaux pour la construction d'un mur, en bonne et due forme, par les administrés propriétaires de leur

terrain, afin de protéger deux administrés dont Monsieur PADRA qui aurait lui-même fait des excavations. La commune n'a donc aucun litige avec Monsieur PADRA.

Monsieur SAINTE-ROSE explique qu'il pose une question parce qu'il sait qu'une action en justice est en cours.

Mais le Maire répond que cela ne concerne que l'intervention de Monsieur PADRA au Centre Administratif le jour où il avait menacé de tuer le Maire.

Après quelques échanges sur cet évènement et sur l'objet de l'action en justice, Monsieur SAINTE-ROSE dit vouloir savoir à quel point en est cette action.

Le Maire répond que la ville a pris son avocat et que la justice se prononcera.

Les échanges reprennent sur cette action en justice jusqu'à ce que Madame Nancy VIEUVEL demande à intervenir.

Cette dernière exprime sa vexation du fait que Monsieur Jérôme PADRA écrive depuis quelques temps des textes à son propos sur les réseaux sociaux. Elle pense qu'il serait plus important et opportun de parler des terribles conséquences économiques psychologiques etc. du covid, que de focaliser la vie de la commune sur un seul iléen.

Jusque-là, elle n'a intenté aucune action contre Monsieur PADRA, sinon juste le bloquer. Mais si elle apprend qu'il continue à l'identifier sur certains points, elle pense sincèrement que cela ne va pas s'arrêter à Facebook, parce que c'est un véritable harcèlement. Les personnes qui le conseillent devraient lui expliquer les dangers des réseaux sociaux. Elle est mère de famille et tient à sa vie privée. Pour conclure, avec tout le respect qu'elle doit à l'assemblée, elle dit préférer s'en aller que de continuer à entendre parler de Jérôme PADRA.

Le Maire approuve, et répète que la ville n'a aucun litige de mur avec ce Monsieur. La commune a dépensé des fonds pour faire une étude par rapport à une situation créée par ce Monsieur. Ce sujet est passé en conseil municipal. La justice est saisie aujourd'hui. La plainte a été déposée aussi bien par le personnel que par le Maire lui-même, en raison du vacarme fait à la mairie ce mercredi matin par ce monsieur qui voulait tuer le Maire.... tuer le Maire.

Monsieur SAINTE-ROSE dit ne pas vouloir reprendre la discussion (du conseil en question). De nouveaux échanges s'engagent entre eux, et le Maire l'informe que l'affaire a été renvoyée au mois de Mai, qu'il ne connaît pas la date, mais tient à lui dire que cela ne le préoccupe pas.

Monsieur SAINTE-ROSE fait remarquer au Maire qu'il est le représentant de la collectivité, et estime que lui-même, en tant qu'élu, est en droit de demander ce qu'il se passe, surtout qu'une interdiction a été prononcée. Il prend maintenant connaissance des soucis de Madame VIEUVEL et cela l'alerte. Cette situation le désole et il exprime sa désapprobation de certaines pratiques. S'agissant cependant du mur, s'il pose cette question c'est parce qu'en Conseil Municipal, lorsqu'il avait demandé un point de la situation, le Maire avait dit que des actions seraient entreprises pour que le mur soit

construit et une programmation avait été prévue. Quant au litige, il dit au Maire de ne pas en prendre ombrage au point que cela soit une affaire personnelle.

Le Maire répond ne pas en prendre ombrage. Mais pour ce qui le concerne personnellement il retient que Monsieur PADRA est venu en mairie, en présence de son frère, de sa sœur et de son père, tuer le Maire. Et c'est l'attitude de ce monsieur dans l'espace public ainsi que le dépôt de plainte du personnel qui ont motivé son action. Monsieur PADRA a pris son avocat, la commune le sien, et les choses sont en cours. C'est clair et net pour lui.

En ce qui concerne le mur, l'évaluation des travaux a été effectuée par les Services Techniques de la ville, pour qu'un mur en bonne et due forme soit construit. Madame RICHER a envoyé un mail à ce monsieur lui disant « Monsieur voilà le mur qui pourrait être construit. Il reste maintenant à savoir qui le financera puisqu'il est privé ». Ce monsieur lui a répondu de s'adresser à son avocat. Point trait. On a dit au Maire de circuler, et maintenant c'est sur Facebook. Le Maire dit circuler donc.

#### Le problème d'assainissement des locaux sur la berge du marigot

Le Maire dit avoir déjà été interpellé sur ce problème et savoir ce qu'il s'est passé.

Un bouchon s'est formé à 30 cm du regard, et si ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, la SME fera le nécessaire demain pour le faire sauter. C'est une opération de l'Espace Sud et non de la ville.

Le Maire signale que ce n'est pas le seul endroit à connaître ce problème de bouchons.

#### Etat d'avancement des Travaux sur la fibre optique

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA souhaiterait juste être informée de l'état d'avancement des travaux sur la fibre optique dans ce contexte de crise sanitaire, de sérieux problèmes de réseau etc.

Le Maire répond que la fibre optique devait être mise en œuvre en décembre 2019, et qu'à ce jour aucune date n'a été communiquée. Il est à nouveau question de fin d'année mais on ne dispose pas d'informations concrètes.

#### Informations diverses

Le Maire termine par une double information

#### Courrier de Madame SAUSSEY

Dans le cadre de la protection des terres martiniquaises, le Conseil Municipal s'est prononcé en janvier sur le projet de zone de préemption propre au Conservatoire du Littoral.

La ville a reçu, le 25 mars dernier, un courrier de Madame Lucie VANDERBOSSCH qui a émis le souhait que celui-ci soit lu en Conseil Municipal. Le Maire propose donc d'y donner une suite favorable, sans faire cependant de commentaire. Après, il fera ce qu'il aura à faire auprès des associations, des sociétés de protection de la nature ou des écologistes de notre pays.

Le Maire fait donc lecture de ce courrier dans lequel cette dame manifeste son opposition à ce projet de zone de préemption.

Une telle disposition ne pourrait être justifiée, selon elle, qu'en cas de menace avérée sur l'environnement, ce qui n'est pas le cas de ses projets qui ne visent qu'à préserver ce cadre naturel et développer sur une partie de sa propriété des activités d'écotourisme.

Par ailleurs, cette disposition figerait pour toujours son terrain au détriment des générations présentes et futures, alors que, comme les propriétaires privés concernés, elle n'a pas été consultée et/ou informée de ses conséquences quant à la libre disposition du terrain.

Après avoir sollicité sans succès à plusieurs reprises un entretien avec le conservatoire, elle en appelle à l'intervention des élus qui, selon ce qu'elle semble penser, seraient en mesure de s'opposer à l'inscription de sa propriété dans le périmètre de préemption.

Pour finir, elle a demandé à ce que son courrier soit lu en Conseil Municipal.

#### Dossier Kalenda - suite

Le Maire informe l'ensemble des élus qu'ils sont normalement invités, si cela se maintient, le mercredi 14 avril 2021 à 10h30 sur le terrain à la Pointe du Bout pour la présentation du projet du nouvel hôtel Kalenda cinq étoiles. Ils recevront un mail de confirmation.

En l'absence d'autres questions, il remercie les élus de leur participation et lève ensuite la séance à 21h 20min.

Le secrétaire de séance,

René GALY





**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 07 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un et le lundi sept juin à dix-huit heures et quarante-deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

**Présents :**

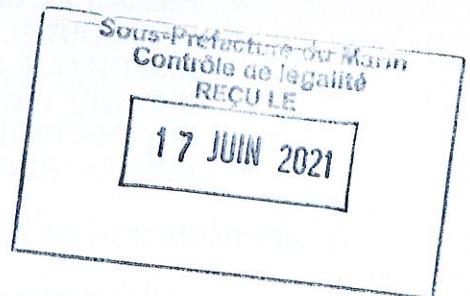
M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

**Mmes :** Nadia ACCUS-ADAINE, Marthe ROUVEL, Nathalia GUILLOIS (arrivée à 19h40), Hortanse GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Nancy VIEUVEL, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

**MM. :** Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Albert-André PINVILLE, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Cédric LASSEGUES.

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme Myriam PINVILLE à Mme Nadia ACCUS-ADAINE,  
M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL  
Mme Marielle BOCALY à Mme Marthe ROUVEL,  
M. Serge SAINTE-ROSE à Mme Esther DOMERGE MAIKOOUVA.



**Absent excusé :** M. David JEAN-BARTISTE-EDOUARD.

**Absents :** Mmes Carole BOULET, Stévine CELESTIN, Bénédicte BARDOUX, Marlène MAIKOOUVA  
MM. Yves RACINE, Jiovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 18 présents, 4 procurations, 1 absent excusé et 6 absents. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Hortanse GARLIN HAUSTANT est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue et remercie les élus de leur présence

Il annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra durant la première ou la deuxième semaine du mois de juillet, avant la pause du mois d'août. L'assemblée devra notamment se prononcer sur la Délégation de Service Public pour le Centre d'Accueil de la Petite Enfance, et on l'espère sur la demande de subvention de l'Eveil et de Larel Basketball Club.

Il présente ensuite les points à l'ordre du jour avant d'entamer leur examen.

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**
- 2) TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE**
- 3) DECISION MODIFICATIVE N° 1**
- 4) DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE JOSEPH ZOBEL DE RIVIERE-SALEE POUR UN PROJET DE VOYAGE LINGUISTIQUE, CULTUREL ET SPORTIF A MONTREAL CANADA**
- 5) PRISE EN CHARGE DE CADEAUX LORS DES DEPARTS A LA RETRAITE, FETES DU PERSONNEL....**
- 6) SMCSL :**
  - PROJET LE CACAO SOUS TOUTES SES FORMES
  - LA ROUTE DE L'IDENTITE ILENNE (CREATION D'UNE FRESCUE HISTORIQUE AU QUARTIER XAVIER – CREATION DU MUSEE EN PLEIN AIR KHOKHO RENE-CORAIL – REALISATION DU NEG MAWON – PROJET DE SIGNALTIQUE)
  - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 7) APPROBATION DE LA VENTE AU PLUS OFFRANT DE VEHICULES COMMUNAUX**
- 8) ACHAT DE MATERIEL MEDICAL POUR L'ASSOCIATION DES SECOURISTES DE TROIS-ILETS**
- 9) AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 31 JANVIER 2017 – AMENAGEMENT ET VIABILISATION DU QUARTIER VATABLE**
- 10) RESSOURCES HUMAINES :**
  - RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER TECHNIQUE
  - AVENANT A LA CONVENTION COMMUNE / CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MOP)
  - TABLEAU DES EFFECTIFS
- 11) QUESTIONS DIVERSES**

## **EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

S'adressant aux élus présents lors du Conseil municipal du 08 avril 2021, le Maire demande s'il y a des modifications à porter sur le PV correspondant.

En absence de remarque, il met aux voix le PV du 8 avril 2021 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en cours de révision. Le PLU permet de connaître la politique de développement économique, social, écologique, de l'habitat, etc. de la ville.

Ce sont donc les élus des municipalités qui sont à même de pouvoir définir les orientations de leur commune pour les dix, quinze voire les vingt prochaines années.

En cas de transfert de la compétence à l'Espace Sud, on ne parle plus de PLU mais de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) dans lequel toutes les communes seraient livrées à la même enseigne.

Les douze communes du sud avaient déjà eu à se prononcer sur ce transfert et elles l'avaient toutes refusé. Nous avons pris cette décision à l'unanimité.

Cependant, en raison de la pandémie, du report des élections etc. il nous est demandé de délibérer à nouveau pour bien confirmer que nous ne voulons pas transférer notre PLU à l'Espace Sud.

Le Maire pose donc à nouveau la question et met aux voix le non transfert de la compétence PLU à l'Espace Sud.

Les membres de l'assemblée se prononcent à l'unanimité pour le non transfert de la compétence PLU à l'Espace Sud.

### **3) DECISION MODIFICATIVE N°1**

Sur invitation du Maire, Madame Marthe ROUVEL, après avoir salué l'assemblée procède à la présentation du dossier.

Cette Décision Modificative, présentée à la Commission Finances la semaine dernière, porte sur de nouvelles recettes.

Il nous a été impossible de tenir compte de cette information lors du Conseil précédent (vote du budget primitif), parce que nous n'avons reçu les documents des services de l'Etat que deux jours avant le dit conseil. Toute modification des documents

transmis et déjà parvenus aux élus pour ce conseil était donc impossible.

Nous avions budgétisé 2 800 000 € en produit des impôts, alors que le montant communiqué par l'Etat s'élève à 3 049 526 €.

Soit donc un complément de 220 000 € à inscrire en produit des impôts en Décision Modification.

Cette somme permettra de réajuster les dépenses suivantes :

- Locations mobilières (avenant au contrat de location de véhicules) pour 13 000 €,
- Paiement d'un reliquat de factures d'eau de 30 000 €. Il s'agit de factures d'eau qui arrivaient directement à l'Ecole Ilet Sixtain pour lesquelles la mairie n'avait pas les éléments permettant de les mandater entre 2014 et 2020. Il convient donc de budgétiser cette somme à payer.
- Restitution au profit de l'Etat de 10 064 € encaissés à tort,
- Formation des élus pour 25 000 €,
- Complément d'admission en non-valeur de 20 000 €,
- Annulation de titres pour 3 000 €.

Soit un total de dépenses de 101 151 €.

Le solde de 118 849 € sera viré à la section investissement, et il permettra avec le produit de cession des véhicules (6 150 €) et l'euro symbolique de vente de parcelle à Ozanam :

- D'acheter une tractopelle pour 120 000 €,
- D'installer la climatisation dans divers bâtiments municipaux pour 5 000 €.

Soit 125 000 € de dépenses d'investissement.

Le Maire explique que ces recettes supplémentaires proviennent du fait que nos prévisions étaient fondées sur la base 2019 des impôts, essentiellement de la taxe foncière puisqu'il n'y a pratiquement plus de taxe d'habitation.

Elles permettront de changer le Bakou qui connaît de nombreuses pannes aujourd'hui. Il est en effet plus intéressant économiquement de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'une nouvelle machine qui est utilisée aussi bien par les Services Techniques que pour venir parfois en aide à la population.

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions sur cette première DM qui sera nécessairement suivie d'au moins une autre aux environs du mois de novembre, après les réajustements des dépenses.

En l'absence de questions, il met aux voix cette DM N°1 qui est votée à l'unanimité des membres présents.

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE JOSEPH ZOBEL DE RIVIERE-SALEE POUR UN PROJET DE VOYAGE LINGUISTIQUE, CULTUREL ET SPORTIF A MONTREAL CANADA**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le lycée Joseph ZOBEL prépare et cherche les financements pour un projet de voyage linguistique qui aura lieu du 12 au 23 février 2022 et qui devrait coûter 60 730 € (avion, bus, hébergement etc.).

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

RECETTES		DEPENSES	
Collectivité Territoriale	4 000 €	Avion	22 230 €
Familles	19 200 €	Bus	2 300 €
Lycée et AS du Lycée	5 642 €	Hébergement ski	21 000 €
Reste voyage 2020	6 200 €	Auberge	10 500 €
Subventions	11 000 €	Cabane à sucre	1 500 €
Avoir Auberge	4 150 €	Repas hors hébergement	1 200 €
Actions menées	10 538 €	Réserve	2 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>60 730 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 730 €</b>

Dans la mesure où ils n'ont pas pu voyager en 2020, l'établissement dispose déjà des ressources (avoir auberge, reste voyage 2020) qui avaient été mobilisées dans ce but.

Pour compléter les recettes attendues des actions menées (ensachage dans les centres commerciaux etc.), de la participation des familles, du lycée et de la CTM (puisque il s'agit d'un lycée), l'établissement fait aussi appel aux communes dans lesquelles résident les lycéens concernés.

L'établissement escomptant 11 000 € de subvention, et étant donné que 11 des 32 élèves concernés résident aux Trois-Îlets, le Maire avait tablé sur une participation maximale de la ville de 3 781,25 €.

La question a été largement débattue en bureau élargi. Et compte tenu que la CTM, qui a la compétence lycée, apporte 4 000 € pour 32 enfants, le bureau a proposé 150 € par enfant sans distinction, ce qui ferait une participation de la ville de 1 650 € pour ces 11 élèves.

Le Maire demande s'il y a d'autres propositions ou des demandes de renseignements.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA souhaite connaître le montant prévu par la commune pour ce genre d'actions (élèves partant en séjour de formation ...).

Le Maire répond que pour de tels séjours la ville prévoit entre 1 000 et 1 500 € quand il s'agit de lycée ou de collège, puisque ce n'est pas de sa compétence. Le budget consommé chaque année dans ces projets pour ces établissements ne dépasse pas 4 000 €.

Par contre, s'il s'agit de nos écoles cela peut aller jusqu'à 10 000 €, comme cela a été le cas pour l'école Ilet Charles lors d'un voyage organisé vers la France.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA remercie le Maire.

Ce dernier met ensuite aux voix la proposition de 150 € par enfant qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **5) PRISE EN CHARGE DE CADEAUX LORS DES DEPARTS A LA RETRAITE, FETES DU PERSONNEL....**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit des choses récurrentes, comme on l'a fait cette année pour les agents.

Pour les remercier, on leur a offert des cadeaux en lieu et place de la fête du personnel que l'on n'a pu organiser, et on en a fait bénéficier les élus.

Mais il a fallu pour cela prendre au préalable une délibération, sinon la facture n'aurait pu être payée, même si la valeur de ces cadeaux ne dépasse pas 50 € par personne.

Ce qui compte c'est la délibération et non le cout réduit des produits. Cependant ceux-ci sont généralement réalisés par de petites entreprises spécifiques qui n'ont pas de grosses factures (entre 1 000 € et 2 000 €) et qui attendent leurs paiements.

Donc cette délibération va aussi permettre de payer le plus rapidement possible ces entreprises, sachant qu'il n'y aura pas de dons exceptionnels à qui que ce soit et que nous ne dépasserons pas les 300 € par agent.

Le Maire demande s'il y a des questions sur le paiement de ces factures puis met aux voix cette proposition qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **6) SMCSL :**

- **PROJET LE CACAO SOUS TOUTES SES FORMES**
- **LA ROUTE DE L'IDENTITE ILENNE (CREATION D'UNE FRESQUE HISTORIQUE AU QUARTIER XAVIER – CREATION DU MUSEE EN PLEIN AIR KHOKHO RENE-CORAIL – REALISATION DU NEG MAWON – PROJET DE SIGNALTIQUE)**
- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **LE CACAO SOUS TOUTES SES FORMES**

Sur invitation du Maire et de Monsieur PAIN, Madame ACCUS-ADAINÉ procède à la présentation du dossier.

Le projet Cacao est né du partenariat Caisse des Ecoles - Commission Culture. Il concerne les élèves des écoles îlet Charles et îlet Sixtain.

L'objectif est de mettre en avant le cacao, de faire retrouver à cette culture propre à la Martinique toutes ses lettres de noblesse à travers des activités telles que la découverte du chocolatier de Poterie, la visite l'habitation de Monsieur LOURI à Rivière Salée. Une fresque a déjà été réalisée sur le mur du réfectoire de l'école îlet Sixtain et une autre est au programme.

Il est demandé aux membres de l'assemblée ce soir de permettre à la DAC de

financer à hauteur de 50 % la contribution des artistes qui ont permis aux enfants, à travers des contes, de réaliser ces œuvres.

Le Maire précise que cette opération de 10 000 € est financée par la DAC et par la ville de Trois-Ilets à hauteur de 50 % chacun.

Il indique aussi que l'Espace Sud a un projet similaire sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit de mettre en valeur la production de cacao sur les communes du sud dans lesquelles il y a quand même une cinquantaine de producteurs de cacao.

En l'absence de questions sur le projet, il met aux voix son plan de financement qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur JAIR a tenu à ce que soit félicité l'artiste qui a réalisé la fresque à l'école Ilet Sixtain. Et Monsieur MARIETTE a indiqué qu'il s'agit de « Doudou Style », la même artiste qui a déjà réalisé la fresque à l'entrée du bourg. Et c'est son groupement (elle-même et une conteuse) qui va réaliser la fresque de l'école Ilet Charles.

## ROUTE DE L'IDENTITE ILEENNE

### Création du musée en plein air Khokho RENE-CORAIL

Ce dossier est présenté par Monsieur PAIN.

Il s'agit de mettre en valeur Khokho et son œuvre. Certaines de ses œuvres, liées à des lieux où il a vécu, à des lieux où il était de passage et à des lieux emblématiques, ont été choisies et des copies de ses œuvres seront réalisées sur les lieux en question. Ce travail a été réalisé par Madame Fabienne LUNG FOU et Monsieur Bruno MARIETTE.

Ainsi :

- A Poterie par exemple, il y aura une représentation de la rue Case Nègres que KHOKHO a réalisée ailleurs.
- A Vatable, la Croix, on trouvera le Christ Guérillero qui est à la mairie de Fort-de-France.
- À l'Anse à l'Ane, aux environs de chez Jojo et de l'autre côté, il y aura une œuvre dans la mesure où il a vécu chez Jojo où il y a une très grande fresque murale qui n'est pas mise en valeur puisque cachée par un réfrigérateur et toutes sortes de choses.
- À l'Anse Mitan devant l'Impératrice Village où il y a deux tableaux de Khokho dans chaque bungalow.
- A Beaufond où il a vécu chez ses parents.
- A la Ferme où il a travaillé beaucoup chez Tida.
- À Fort-de-France, à l'Impératrice il y a aussi plein de tableaux de KHOKHO. Il y en aura aussi à la Pointe du Bout.
- Etc.

On pourra visiter Khokho et ses œuvres sur les plans touristique et culturel mais aussi dans un projet plus global où les gens pourront se promener, visiter, étudier et lire ces œuvres-là.

Et si les jeunes prennent la relève et continuent le travail, cette route de l'identité

Iléenne pourrait devenir la route Khokho RENE-CORAIL. Celle-ci permettrait de visiter toutes les œuvres publiques de Khokho à travers et sur la Martinique, puisqu' on retrouve ses fresques partout en Martinique (Vauclin, Lamentin, Basse Pointe, l'université ...).

Ce projet se limite actuellement aux Trois-Îlets, mais il pourrait s'étendre sur la Martinique si d'autres communes ou autres s'y associent.

Par ailleurs, nous étudions la possibilité de lui rendre hommage en février 2022 à travers une grande manifestation à l'occasion de l'anniversaire de ses 90 ans. Le dossier est en cours

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GALY a souhaité ajouter que l'artiste a aussi vécu à la Pointe chez son frère Édouard, et a réalisé une fresque sur un mur de la maison de sa mère.

Monsieur PAIN ajoute qu'il a aussi fait des œuvres chez beaucoup d'habitants aux Trois-Îlets, et qu'à cette époque les gens n'avaient même pas conscience de la valeur de ces trésors.

Monsieur MARIETTE fait remarquer que Monsieur PAIN a présenté le projet KHOKHO, mais que le dossier de subvention Feader ne se limite pas à ce projet mais concerne aussi la fresque à Xavier, la réalisation du Neg Mawon et le projet de signalétique

### Fresque historique quartier Xavier

Monsieur MARIETTE garde la parole et explique qu'un mur de soutènement sera construit à partir du Neg Mawon jusqu'à Massabielle et un collectif de grapiheurs viendra mettre en valeur la mémoire du quartier Xavier sur ce mur.

Un appel d'offres sera lancé pour la création de fresques sur ce mur que l'on espère voir début 2022.

Monsieur PAIN précise qu'il s'agira de représentations de personnages ayant marqué l'histoire du quartier ainsi que de leurs métiers. On retrouvera par exemple :

- Man Sia OBERLAND qui était une danseuse et coupeuse de canne,
- Madame Anita SIMASOTCHI qui était une danseuse de Bèlè,
- Chaben, Monsieur LESTIN qui était l'un des plus gros potiers de la ville,
- Monsieur Jules REOL qui était pêcheur,
- Madame FILON,
- Monsieur SAINT-CYR qui était clarinettiste.
- Madame Rachelle HAUSTANT qui était factrice.
- Monsieur Marceau BRELEUR pour le gommier
- etc.

Interrogés sur le projet, des habitants du quartier ont exprimé leur joie de savoir que leurs ancêtres et parents allaient être mis à l'honneur.

Ce dossier est suivi par Mesdames Hortanse GARLIN HAUSTANT et Bénédicte BARDOUX.

## Réalisation du Neg Mawon

Monsieur MARIETTE poursuit avec la présentation du dossier du Neg mawon.

Trois-Ilets fait partie des quatre communes de Martinique qui ont fait du Neg mawon le symbole de l'abolition de l'esclavage.

Cependant la ville a du procéder à la dépose de l'œuvre de l'artiste NARCISTE trop endommagé par les éléments, et le troisième projet du dossier Feader concerne la réalisation de son nouveau Neg mawon.

Un appel d'offres sera lancé pour retenir l'artiste qui réalisera cette œuvre.

Monsieur PAIN explique qu'il sera fait appel à des artistes et à certains historiens pour avoir leur vision de la représentation du Neg Mawon aujourd'hui, à la suite de quoi les artistes participant au concours feront leurs propositions.

## Projet de signalétique

Monsieur MARIETTE explique que le quatrième projet est la synthèse de toutes les œuvres patrimoniales et culturelles présentes aujourd'hui dans la ville, et consiste à réaliser un parcours de visite virtuelle augmentée.

Un visiteur devant une œuvre de Khokho pourra avec son portable flasher un QR code qui lui permettra de visiter l'ensemble des œuvres présentes dans la ville de Trois-Ilets.

A la différence de la visite virtuelle qui permet de visiter simplement les différents sites grâce à son portable, la réalité augmentée permet surtout sur une image donnée, d'ajouter le contenu souhaité (texte, vidéo etc.) dans le support numérique. Il sera même possible d'effectuer cette visite virtuelle en dehors de la Martinique.

Une vingtaine de sites appartenant à la municipalité ou pas (Savane des Esclaves, le Musée de la Canne, Poterie...) ont été sélectionnés pour ce projet.

Le plan de financement de ce projet de route de l'identité iléenne est le suivant

Ville des trois-Ilets	8.5%	17 000 €
DAC	6.5%	13 000 €
FEADER	85%	170 000 €
Total	100 %	200 000 €

Le Maire note la présentation très élaborée de la proposition de la Commission Culture, et en l'absence de question, il met aux voix ce projet qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire laisse la parole aux représentants des Commissions Culture et Sport pour la présentation du dossier.

### Associations culturelles

Monsieur PAIN rappelle que l'an dernier il n'y a quasiment pas eu d'activité en raison de la situation sanitaire, et qu'il avait été décidé de réduire de 20% le montant des subventions accordées.

Cette année la commission a souhaité faire un rattrapage et propose, pour les demandes qui ont été faites, d'accorder comme montants ceux accordés l'an dernier augmentés de 10%.

Monsieur MARIETTE fait ensuite lecture du tableau des propositions de la commission.

Le Maire demande s'il y a des questions ou d'autres propositions.

Monsieur Albert André PINVILLE souhaite connaître les raisons pour lesquelles la Commission n'a pas arrondi ses propositions à la centaine d'euros.

Monsieur MARIETTE explique que la question s'est posée qu'ils s'en sont tenus au résultat de l'augmentation mécanique des 10%.

Après quelques échanges, le Maire propose d'arrondir les propositions à la centaine d'euros pour avoir des chiffres ronds comme on fait d'habitude, ce qui donne le tableau suivant :

ASSOCIATIONS CULTURELLES			
NOM	SUBVENTION DEMANDEE 2021	SUBVENTION OBTENUE 2020	PROPOSITION COMMISSION
LES AMANDIERS	4 720 €	2 100 €	2 400 €
FAMILLE LAIQUE	3 200 €	2 250 €	2 400 €
LES ORCHIDEES			
PLAISIR DE VIVRE	3 300 €	2 100 €	2 400 €
LES BERLICKS	3 000 €	PAS DE DEMANDE	1 900 €
AMAWECA	1 500 €	700 €	800 €
RSP	2 000 €	1 260 €	1 400 €
ANCIENS COMBATTANTS	2 600 €	1 400 €	1 600 €
TOCCATA	5 000 €	1 344 €	1 500 €
FMI	5 000 €	2 590 €	2 800 €

TIFERMASC	5 000 €	2 205 €	2 400 €
OLIWON LAKARAYIB	1 500 €	PAS DE DEMANDE	1 000 €

Monsieur PAIN intervient pour rappeler un principe mis en place depuis longtemps mais qui n'a pas été trop appliqué.

Il s'agit du principe selon lequel les associations attributaires de subventions de la ville, en dehors du fait de défiler le jour de la fête patronale, portent activement leur contribution à la vie de la cité. Ce serait intéressant par exemple qu'elles participent bénévolement à l'animation des vacances avec les enfants. C'est bien d'avoir des subventions mais il faut quand même un petit retour pour la ville.

Le Maire met ensuite aux voix les propositions de subventions aux associations culturelles (cf. tableau ci-dessous), et celles-ci sont votées à l'unanimité des membres présents.

#### Associations sportives

Le maire cède la parole à Monsieur Willy HABRAN qui, après avoir salué l'assemblée présente le volet sport.

Le même principe de majoration de 10% a été appliqué au sport.

S'agissant des associations qui n'ont pas déposé de dossier, telle que l'Eveil qui joue un rôle très important chez les jeunes et qui n'a pas déposé de dossier depuis deux ans, une réunion est prévue très prochainement.

Monsieur MARIETTE ajoute que Larel Basket n'a pas non plus déposé de dossier, et que le dossier de « Beaufond en Mouvement » est arrivé trop tardivement pour être étudié par la commission.

S'agissant des associations qui aujourd'hui n'ont pas sollicité la ville, le service les a sollicitées mais ne fait pas de relance systématique.

L'assemblée aura certainement à se prononcer ultérieurement sur ce dossier ainsi que sur ceux qui pourraient arriver plus tard, parmi lesquels on espère voir ceux de l'Eveil et de LAREL.

Monsieur MARIETTE fait ensuite lecture du tableau des propositions, figurant ci-dessous, en retenant aussi le principe des arrondis.

ASSOCIATIONS SPORTIVES			
NOM	SUBVENTION DEMANDEE 2021	SUBVENTION OBTENUE 2020	PROPOSITION COMMISSION
BOIS FOUYE	3 000 €	2 700 €	3 000 €
ASCGL	5 000 €	PAS DE DEMANDE	3 000 €
CNTI	7 000 €	3 990 €	4 800 €
BOXING CLUB	6 000 €	2 700 €	3 300 €
ALBATROS	2 500 €	1 350 €	1 700 €
KARATE CLUB PAGERIE	2 600 €	1 410 €	1 700 €
ECLIPSE	4 000 €	2 550 €	3 100 €
UNIVERSAL KRAV MAGA	4 000 €	2 220 €	2 700 €
LES IMPERIALES	7 000 €	3 600 €	3700 €
TENNIS CLUB	5000 €	1 000 €	2500 €

Le Maire demande s'il y a des questions sur la partie sportive, et insiste sur son espoir de voir les dossiers de l'Eveil et le basket lors du prochain Conseil, puisque la saison sportive va redémarrer, on l'espère, au mois de septembre prochain.

Monsieur MENIL fait remarquer que certaines associations, telles que l'Eveil, ne figurent pas dans le tableau, alors que d'autres y figurent avec l'information « Pas de demande ». Il pense qu'il serait souhaitable, pour garder une certaine logique, de porter cette information pour toutes les associations qui n'ont pas fait de demande, afin qu'aucune ne disparaisse des radars.

Le Maire partage tout-à-fait ce point de vue. L'information « Pas de demande » ou « dossier non reçu » doit apparaître ne serait-ce que pour le football, le basketball et le rugby. Il demande à ce que figure dans le PV que ni le basket, ni le volley et ni football n'ont fait de demande cette année.

Monsieur MARIETTE explique que cette présentation vient du fait que le tableau des propositions à partir de celui de l'an dernier. Il tiendra donc compte de cette remarque, mais pose la question de la nécessité de faire apparaître cette information alors qu'il y a beaucoup d'associations dans la ville et que toutes ne demandent pas de subvention chaque année.

Le Maire répond que certaines associations sont de véritables institutions qui restent dans l'histoire de la commune. Noter cette information, permettra à l'historien dans 50 ans de dire pourquoi est-ce que le football, le basket, le volley ou le rugby n'ont pas reçu de subvention à telle année, et il cherchera à en connaître les raisons.

Monsieur Robert RENE-CORAIL rappelle qu'il était question pour l'attribution de subventions que les associations aient fait leur assemblée générale et qu'un élu soit présent. Il souhaite savoir de quoi il en est, notamment par rapport à la situation sanitaire.

Monsieur MARIETTE répond que toutes les associations qui ont présenté leur dossier de subvention ont aussi présenté un compte rendu d'assemblée générale, un rapport d'activité, un bilan financier en bonne et due forme. Cependant la question de la présence d'un élu n'a pas été retenue systématiquement pour toutes les associations qui d'ailleurs, ont tout à fait le droit d'inviter ou non les élus. En revanche pour des associations comme l'Eveil ou Beaufond en mouvement, un élu a toujours été présent ou invité, même au Conseil d'Administration.

Le Maire demande s'il y avait d'autres questions, puis met aux voix les propositions de la Commission Sport qui sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

### Rond-point

Monsieur René GALY a souhaité juste porter une information concernant le rond-point de Citron. L'Espace Sud a voulu mettre en valeur des ronds-points sur ses 12 communes, et c'est celui de Citron qui a été retenu aux Trois-Ilets.

Cette action s'articule autour de deux dossiers, l'un pour l'éclairage du rond-point suivi par Monsieur TURAR et l'autre pour la rénovation de la statue suivi par Monsieur MONTLOUIS.

Pour ce qui est de la rénovation de la statue, une entreprise a déjà été sélectionnée et on attend effectivement la signature du président de l'Espace Sud.

S'agissant de l'éclairage, deux réunions ont été organisées avec le bureau d'études et l'Espace Sud. Et Monsieur TURAR aurait affirmé à Monsieur MONTLOUIS avoir envoyé un dossier en mairie et serait en attente de notre réponse.

Monsieur GALY aimeraient donc savoir si la mairie a effectivement reçu ce dossier.

Le Maire certifie n'avoir rien reçu jusqu'ici de Monsieur TURAR.

### Abribus

Monsieur PAIN informe ensuite l'assemblée avoir organisé deux visites des abribus avec Madame ACCUS-ADAINÉ et Monsieur MONTLOUIS.

Ces visites font suite au fait qu'il ait constaté que l'abribus du rond-point du collège porte le nom de Massabielle et celui de Magasin Zéline le nom de La Ferme, ce qui ne correspond en rien aux noms qu'avait choisis la ville pour les abribus et qui avaient été transmis par courrier à l'Espace Sud.

Au cours de ces visites, le point a été fait sur le nom de chaque abribus, mais aussi sur leur état, car certains sont en mauvais état alors que d'autres n'existent même plus. Nos remarques devraient normalement être traitées au cours d'une réunion qui doit se tenir cette semaine.

Monsieur Robert RENE-CORAIL ajoute qu'il s'est déjà rapproché sans succès de l'Espace Sud à propos de sacs-poubelle débordant de déchets près des abribus qui ne sont pas enlevés. Il faudrait donc en profiter pour le leur rappeler, d'autant que cette situation ne concerne pas seulement les Trois-Ilets.

Le Maire indique qu'il portera une information sur les abribus en fin de séance et invite à poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

## **7) APPROBATION DE LA VENTE AU PLUS OFFRANT DE VEHICULES COMMUNAUX**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Afin de ne pas se retrouver dans une situation identique à celle que nous avons connue précédemment, où seuls les agents avaient pu acheter les véhicules, nous avons voté en Conseil Municipal une procédure de vente au plus offrant.

L'avis de vente a été mis sur le site et sur le Facebook de la commune, et nous avons reçu des offres venant de partout et de candidats qui ne sont pas tous connus.

Le dépouillement des plis a donné lieu à un classement par véhicule. Seule une voiture n'a fait l'objet d'aucune offre, et on tentera de la remettre à un concessionnaire contre un autre véhicule, sinon elle sera mise au rebut.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix les résultats de cette procédure de vente au plus offrant qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **8) ACHAT DE MATERIEL MEDICAL POUR L'ASSOCIATION DES SECOURISTES DE TROIS-ILETS**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous sommes l'une des rares communes à avoir des secouristes. Il doit y en avoir une dizaine aux Trois-Ilets, et notre véhicule circule sur la totalité de la Martinique à diverses occasions (tour cycliste, tour des yolets, covid,...).

Leur matériel est donc utilisé aussi bien pour les iléens à l'occasion de la fête patronale ou autres manifestations de la ville, qu'à l'extérieur à l'occasion de leurs interventions.

Pendant des années, à l'époque de Madame PATRICE surnommée « Mamoune », il y a eu l'Association des Secouristes de Trois-Ilets, que la ville subventionnait.

Mais après un certain nombre de problèmes à Fort de France entre la Croix-Rouge, l'Association des Secouristes etc. l'association de la ville a été dissoute et tout a été centralisé auprès de Madame ARONDELLE.

Cependant, grâce à la mise à disposition de notre matériel, de notre voiture et de notre agent M. Pascal NACITAS, nous bénéficions toujours de la gratuité des couvertures sanitaires.

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur l'achat pour nos secouristes de 3 587,93 € de matériel, matériel qui restera ici dans nos locaux et ne sera donc pas remis à Madame ARONDELLE.

Le Maire demande s'il y a des questions relatives à cette acquisition.

Monsieur MENIL fait une remarque sur la rédaction du rapport.

Il se dit géné par le mot « affecté » dans la phrase il est mentionné que « les subventions qui étaient alors versées à l'Association Départementale de Protection Civile n'étaient pas suffisamment affectées aux besoins de l'association ».

Monsieur MARIETTE explique qu'en fait les secouristes de Trois-Ilets estiment ne pas profiter suffisamment d'une subvention qui est versée par la ville de Trois-Ilets à l'Association Départementale de Protection Civile. Ils n'en reçoivent plus qu'une portion congrue, alors que par le passé c'était l'association des secouristes de Trois-Ilets qui la recevait en totalité. Il fallait donc trouver une formule pour le dire.

(Il s'en suit des échanges hors micro dans la salle, qu'il n'est pas possible de retranscrire).

Le Maire propose donc de dire que notre subvention n'était pas fléchée directement pour les besoins de l'association de Trois-Ilets, avant de faire un petit retour sur l'historique de la situation.

Du temps de Madame PATRICE, on versait des subventions à l'association de Trois-Ilets et on lui achetait du matériel puisqu'il y avait des secouristes aux Trois-Ilets.

Puis il y a eu tout un ensemble de problèmes concernant les secouristes à la Martinique, avec la Croix-Rouge etc. Ce qui a amené à décider qu'il n'y aurait plus d'association dans les communes, mais une seule et unique association à la Martinique, soit l'Association Départementale des secouristes de Martinique présidée par Madame ARONDELLE.

En conséquence, la subvention qui était versée à l'association îleenne l'était désormais à l'association départementale.

Mais nos secouristes auraient souhaité que ces subventions soient fléchées pour que ce matériel, qui serait acheté par l'Association Départementale, soit récupéré par nos secouristes et entreposé dans le local municipal, sous l'autorité de Monsieur Pascal NACITAS.

Ils considèrent que c'est leur argent, que tout devrait leur revenir alors qu'en réalité cela rentre dans le pot commun de l'Association Départementale.

Donc maintenant que nous ne versons plus de subventions à l'Association Départementale, ils nous demandent de faire cette acquisition pour avoir leur propre matériel ici même.

Monsieur MENIL revient pour dire qu'il ne s'agissait pas d'une obligation mais d'une demande d'explication, parce qu'il n'avait pas compris.

Le Maire explique qu'ils sont tous des élus, au même niveau, et que tous doivent intervenir pour améliorer les choses. Ils doivent tous avoir toutes les informations relatives

à une dépense de la ville. Et dans le cas présent, nous en sommes arrivés là parce qu'effectivement notre subvention n'était pas fléchée antenne de Trois-Ilets.

Madame ROUVEL fait remarquer que l'on parle d'association dans le rapport alors qu'il n'y en a plus, et qu'il conviendrait certainement donc de parler d'antenne de secouristes. Ce que confirme le Maire.

Monsieur JAIR souhaite savoir si en cas de besoin simultané de secouriste à Fort de France et aux Trois-Ilets, notre antenne est prioritaire.

Le Maire confirme qu'en pareil cas l'antenne reste prioritaire. Tous les secouristes ne partent en effet pas, et on en garde toujours pour les Trois-Ilets.

En l'absence d'autres questions ou remarques, le Maire met ensuite aux voix cette acquisition de matériel pour l'antenne des secouristes de Trois-Ilets, et celle-ci est votée à l'unanimité des membres présents.

#### **9) AVANTAGE N° 2 A LA CONVENTION DU 31 JANVIER 2017 – AMENAGEMENT ET VIABILISATION DU QUARTIER VATABLE**

Pour ce dossier, le Maire propose d'abord de faire un petit historique de l'aménagement de Vatable qui, à ce jour, n'a toujours pas été réceptionné par la ville.

Cela a commencé en 2007, durant les interventions de « l'Agence des 50 pas » sur l'ensemble de la Martinique.

L'Agence des 50 Pas est un Etablissement Public d'Aménagement créé par l'Etat, à partir d'une Loi 96, dans le but d'aménager les « 50 Pas » habités par la population, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.

A l'époque, les premiers travaux d'aménagement étaient dirigés par Madame BERISSON. A l'issue de ces travaux, lorsqu'on lui a parlé de la rétrocession, elle a interrogé les services fiscaux, en la personne de Madame DEMAR.

La réponse a été que pour que la commune soit propriétaire de la voirie, elle devait rembourser à l'état ses dépenses, soit quelques 800 000 € tout confondu.

L'explication serait que la loi ne prévoyait pas de rétrocession gratuite de l'aménagement, et ce, malgré la participation des communes.

Nous avons interpellé l'Etat. Il y a eu une enquête parlementaire menée par le Maire Monsieur LARCHER, alors sénateur, et malgré tout, les choses n'ont pas changé.

N'ayant pas la propriété du bien, nous ne l'avons pas entretenu. Deux postes de refoulements sont restés à l'abandon pendant des années. Un fromager a poussé à proximité de la maison de la mère de PLATÉE Georges et ses racines ont poussé dans la pompe du poste de refoulement qui n'a jamais été mis en service. L'éclairage a été changé à deux reprises.

Aujourd'hui, l'Agence des 50 Pas a repris les choses en mains. Elle avait espéré qu'en 2020 « les 50 Pas » reviennent à la CTM, à la Région Guadeloupe, et à la Région Réunion. Mais ces trois collectivités ont refusé ce cadeau qu'ils ont estimé empoisonné.

Donc à ce jour, les « 50 Pas » c'est toujours l'Etat qui entre-temps a souhaité connaître la position des maires. Ces derniers ont proposé de récupérer gratuitement et uniquement les zones aménagées telles que Vatable ou le front de mer pour nous, mais non la totalité des 50 pas.

Le Maire espère donc qu'un jour, ces zones aménagées seront rétrocédées aux communes. Pour cela, une nouvelle loi devra être votée puisque les collectivités majeures ont refusé d'y prendre part.

La part de la ville dans les travaux d'aménagement s'élevait à 335 780 €, nous avons versé 167 890 €, soit 50%, et il nous restera donc à verser l'autre moitié lorsque la zone sera rétrocédée.

Aujourd'hui, à côté de cette rétrocession, la ville souhaite récupérer tous les réseaux, afin de les faire fonctionner et brancher les propriétaires de la zone des 50 Pas aménagée du quartier « La Croix ».

En effet, ils sont actuellement en assainissement non collectif (ANC) et si on ne les branche pas, c'est-à-dire si on ne les raccorde pas au réseau d'assainissement collectif (AC), ils ne le feront pas parce que la facture d'eau sera multipliée par deux.

Pour ce faire, il s'agit aujourd'hui de signer une convention avec « l'Agence des 50 Pas » et l'Office de l'Eau (ODE) pour le financement de ce branchement, et d'adresser dans le même temps une demande de subvention à l'ODE.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Partenaires	Montant
ODE	97 257,80
Ville des Trois-Îlets	37 271,20
Agence des 50 Pas	49 259,47
<b>TOTAL</b>	<b>183 788,27</b>

Il faut donc que la signature de cette convention soit autorisée et en même temps faire la demande de subvention auprès de l'ODE.

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions, s'il a été suffisamment clair sur ce dossier.

Il met ensuite aux voix cette convention et cette demande de subvention ODE qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

## 10) RESSOURCES HUMAINES :

- **RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER TECHNIQUE**
- **AVENANT A LA CONVENTION COMMUNE / CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MOP)**
- **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire aborde successivement les différents points de ce dossier.

### Recrutement d'un conseiller numérique

Aujourd'hui, l'embauche de personnel devient de plus en plus compliquée. Vous devez faire des appels à candidature même si l'agent est déjà là.

Le conseiller numérique est un agent qui est déjà à la cyber base. L'appel à candidature a été fait. Il y a bien sûr eu des demandes mais l'agent est déjà là et était payé en contrat aidé. Il continuera de l'être par l'Etat.

On ne nous a donné qu'un seul poste alors qu'il y a deux agents numériques en contrat aidé.

### Centre de gestion.

En 2018, on avait déjà conventionné avec le Centre de Gestion pour bénéficier de l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

En cas de difficultés, en cas de litige dans la fonction publique, un agent peut s'adresser au Centre de Gestion qui mettra à sa disposition un spécialiste pour le conseiller sur le plan juridique.

Nous n'avons pas de cas, mais cela peut arriver. Il s'agit simplement se prémunir.

Il faut maintenant prolonger le dispositif jusqu'au 31 Décembre 2021.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le recrutement du conseiller numérique et l'avenant à la convention pour la MPO qui sont votés à l'unanimité des membres présents.

Remarque : il s'agit ici de litige et pas de maladie. Nous avons une convention bien sûr avec le Centre de Gestion pour tout ce qui concerne la maladie.

## Tableau des effectifs.

Certains agents occupent des postes de droit privé au sein de la collectivité. C'est le cas d'un surveillant de baignade, d'un ASVP, de deux agents des écoles, d'un agent polyvalent maçonnerie et d'une responsable adjointe du Service Culturel.

Pour permettre de maintenir ces postes, il faut obligatoirement relancer l'appel à candidature.

En l'absence de question, le Maire met aux voix cette proposition de maintien de postes au tableau des effectifs, et celle-ci est votée à l'unanimité des membres présents.

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

### **11-1) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE CYCLE GOMMIER DE L'ECOLE ILET CHARLES**

Sur invitation du Maire, Madame ACCUS-ADAINÉ procède à la présentation du dossier

L'année dernière, l'école Ilet Charles avait adressé une demande de subvention pour un cycle de l'activité gommiers et un voyage à la Dominique.

En raison de la crise sanitaire le voyage n'a pas pu avoir lieu. Par contre quelques séances de gommiers ont été assurées au dernier trimestre.

Mais la ville n'a pas pu honorer sa délibération dans laquelle elle acceptait de payer ces séances de gommiers et ce voyage, les subventions n'ayant pas été attribuées.

Cette année l'opération a été renouvelée et six classes sur les huit ont eu une initiation au gommier et les deux autres ont pu avoir un vrai cycle de gommiers.

L'école nous interpelle donc pour le paiement des séances de l'année dernière, ainsi que pour les séances d'initiation des six classes et les cycles de gommiers des deux autres classes, le tout s'évaluant à 6 480 €.

C'est une école qui, généralement, cherche à payer par elle-même toutes les activités qu'elle met en œuvre, notamment par le biais de vente de pâtisseries, de marchés etc. On a connu un snack éphémère sur le front de mer au moment des voyages en France pour quatre classes de CM2.

Mais encore une fois la crise sanitaire n'a permis pas ce type d'activités ni les opérations d'ensachage dans les centres commerciaux.

C'est la raison pour laquelle nous sommes sollicités pour la totalité de ce paiement.

Le Maire demande s'il y a des questions et souligne ce dossier est de notre compétence, puisqu'il s'agit d'une école primaire de la ville.

Ce que nous n'avons pas dépensé en 2020, nous allons le dépenser en 2021 et plus encore, puisqu'effectivement l'école n'a pas pu faire entrer de l'argent par ses activités.

Le Maire met ensuite aux voix ce paiement de 6 480 € au profit de l'école Illet Charles, qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## 11-2) PROBLEME DES ABRIBUS

Comme annoncé précédemment, le Maire revient sur le problème des abribus.

Concernant ce problème un dossier est effectivement passé cet après-midi à l'Espace Sud et une commission pour l'attribution d'abribus dans les différentes communes se tiendra mercredi.

Celui de Mangofil a été enlevé par l'Espace Sud, voilà plus de deux mois, suite à sa destruction par une voiture.

Et depuis, les enfants qui attendaient les bus scolaires devant cet abri, ne disposent plus de ce moyen de protection contre le soleil ou contre la pluie.

Le Maire s'est donc rapproché du personnel de l'Espace Sud pour savoir si le marché des abribus était un marché à bons de commande, ce qui lui a été confirmé. Cependant ce personnel n'a pas eu l'initiative et n'a pas accepté non plus de faire remplacer cet abri.

Il a en effet préféré attendre que la commission de mercredi décide de remplacer ou non des abribus détruits par des véhicules, alors même qu'il s'agit d'un marché à bons de commande et qu'il n'est pas ici question de remplacer des abribus usagés.

Il faut que l'Espace Sud puisse réagir plus rapidement en cas d'urgence.

Ce dossier sera traité mercredi en commission

Madame GUILLOIS demande s'il est prévu d'installer un abribus près de l'embarcadère à l'Anse Mitan.

Le Maire répond par la négative et annonce que même l'abribus de l'Anse à l'Ane sera enlevé à la demande des citoyens. Il est en effet impossible pour les voyageurs d'y rester car c'est devenu un lieu d'échanges et de combats.

A l'Anse Mitan, il y en avait un mais il servait de dortoir.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous demande de mettre en abribus, mais il est extrêmement difficile de gérer ce mobilier urbain qui devient à terme un dortoir ou un lieu d'activités illicites. Le Maire a d'ailleurs été le témoin d'une vente de produits illicites à l'Anse Mitan il y a à peine un mois de cela. Et tout le monde a connaissance de cette situation.

A l'Anse à l'Ane, le restaurateur ne peut mettre aucune table à proximité de l'abri.

Fort heureusement, les autres abribus qui étaient hier des lieux de prédilection pour ces jeunes-là ne le sont plus.

Dans les plans d'aménagement il est prévu de ramener celui de l'Anse à l'Ane quasiment à l'entrée du ponton. La question sera nécessairement posée parce que la situation est compliquée.

L'ordre du jour étant épuisé après l'intervention de Madame Hortanse GARLIN HAUSTANT, la séance est levée à .... Mais le Maire a continué à échanger avec certains élus.

Remarque : durant cette séance, il y a eu plusieurs échanges et/ou questions hors micro, dont ceux de Madame Hortanse GARLIN HAUSTANT en fin de séance, qui n'ont pu être retranscrites.

La secrétaire de séance,

Hortanse GARLIN HAUSTANT

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

